

# LE JOURNAL DE BOIS-COLOMBES

NUMÉRO HORS-SÉRIE 125 ANS — HIVER 2021  
SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ DU 17 MARS 1896



Les élus de Bois-Colombes au conseil municipal de Colombes en 1892

MARS 1896

## BOIS-COLOMBES, L'INDÉPENDANCE EST SIGNÉE !



Vue de la gare prise de la passerelle rue des Bourguignons

### ET AUSSI DANS CE JOURNAL



**RENTRÉE  
DES CLASSES :**  
L'INSTRUCTION  
EST OBLIGATOIRE  
DE 6 À 13 ANS ;  
UNE NOUVELLE ÉCOLE  
AUX CHAMBARDS

La liste des établissements page 10

**ÉPIDÉMIE DE RAGE :**  
LES PRESCRIPTIONS  
PRÉFECTORALES  
SONT À RESPECTER  
SCRUPULEUSEMENT

Lire les bons conseils page 7

**UN BLASON  
POUR BOIS-COLOMBES :**  
LES HABITANTS  
SONT INVITÉS  
À CHOISIR  
ENTRE QUATRE  
PROPOSITIONS

Voir les différents choix page 15

Le journal de Bois-Colombes est édité par la mairie  
15, rue Charles-Duflos 92277 Bois-Colombes cedex  
Tél. : 01 41 19 83 00 - bois-colombes@bois-colombes.com  
DIRECTEURS DE LA PUBLICATION : Yves Révillon  
et Auguste Moreau  
RÉDACTRICE EN CHEF : Madeleine Baréa  
RÉDACTEURS : Andrée Béot, Philomène Deveaux, Eugène Victor  
Gallot, Georges Lebrument, Justinien Deros, Odette Venturini,  
Gilberte Leyer, Germain Nouvier, Anoncy Potineau  
IMPRESSION : Imprimerie RAS - Villiers-le-Bel  
RÉCLAMES : Régie publicitaire de la Chasse  
TIRAGE : 17 000 ex. - DÉPÔT LÉGAL : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

Ce numéro spécial a été imaginé comme un journal paraissant en mars 1896, au moment de l'indépendance : les sujets, les débats, les annonces d'événements, les publicités, tout est d'époque, extraits des archives de la Ville. Les articles sont écrits à la manière des journalistes de la fin du 19<sup>e</sup> siècle. En italique, les citations sont tirées de discours ou de délibérations des conseils municipaux des années 1890 à 1905. Pour mieux comprendre le contexte historique, les encadrés en blanc apportent des informations complémentaires. Bonne lecture !

#### LA VILLE DE BOIS-COLOMBES REMERCIE POUR LEURS CONTRIBUTIONS, LEURS RECHERCHES ET LEURS DONS :

L'association des amis de l'histoire de Colombes, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes, et plus particulièrement, Christian Gallot et Christian Lebrument. Les Archives municipales et le Musée d'art et d'histoire de Colombes, et notamment, Christine Dessemme et Emilie Gaydon. Daniel Heller, pasteur de l'Église protestante unie de Bois-Colombes. Jean-Michel Roy, Philippe Tournet, Raymond Loucougaray, Alain Toubhans, Odette Bouchez, Michel Dussaux et Annie Lamiral.

#### SOURCES :

Fonds des Archives municipales de Bois-Colombes et Colombes, des Archives départementales des Hauts-de-Seine, du Musée municipal d'art et d'histoire de Colombes, de l'Église protestante unie de Bois-Colombes et de Jean-Michel Roy.  
<https://gallica.bnf.fr/>  
Le convertisseur Anciens Francs / Euros de l'INSEE  
Sabine Barles, "La rue parisienne au 19<sup>e</sup> siècle : standardisation et contrôle 7", *Romantisme. Revue du XIX<sup>e</sup> siècle*, n°2016/1, 2016, p.15-28  
Bastard Laurent, "Cours de gymnastique avec une canne (1876)", *Centre de recherche sur la canne et le bâton* [en ligne], 2014, [www.crcb.org/cours-de-gymnastique-avec-une-canne-1876/html](http://www.crcb.org/cours-de-gymnastique-avec-une-canne-1876/html)  
Marine Beguin, "L'histoire des ordures : de la préhistoire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle", *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [en ligne], vol. 13, n°13, déc. 2013, <http://vertigo.revues.org/14419>  
Ambroise Didot-Bottin (sous la dir. de), *Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers*, 1896 à 1904  
Arnaud-Dominique Houte, "Citoyens policiers ? Pratiques et imaginaires civiques de la sécurité publique dans la France du second XIX<sup>e</sup> siècle", *Revue d'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle*, 50/2015, p.99-116.  
Bernard Landau, "La fabrication des rues de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle : un territoire d'innovation technique et politique", *Les Annales de la recherche urbaine*, n°57-58, 1992. Espaces publics en villes, p.24-45.  
Jean-Michel Roy, *Pour un atlas agricole du Grand Paris*, 2018.  
"Revue horticole. Année 1896", *Hortalia* [en ligne], <http://bibliotheque-numerique.hortalia.org/items/show/318>  
Société Nationale d'Horticulture de France, "Journal de la Société Nationale d'Horticulture de France. Année 1896", *Hortalia* [en ligne], <http://bibliotheque-numerique.hortalia.org/items/show/384>  
S.N., "Elevage modèle des chiens des Pyrénées", *La Vie à la campagne : travaux, produits, plaisirs*, 15/05/1909  
S.N., "Une plaque pour un hommage", *Gargenville magazine*, hiver 2009, n°4, p.5.  
John Tebbs, "Le retour en grâce de l'orchidée", *Le Monde*, 03/11/2015.  
Gérard Vergniol, *Prémices, progrès, projets. Notre association culturelle est centenaire*, 2006.  
[Site meteo-paris.com/chronique/annee/1890-1899](http://Site meteo-paris.com/chronique/annee/1890-1899)

Les **illustrations** présentées dans ce numéro sont issues du fonds des archives municipales de Bois-Colombes à l'exception du plan p.4 (source : archives départementales des Hauts-de-Seine) ; du dessin Angraecum fourmieraie p.6 (source : "Revue horticole. année 1896", *Hortalia* [en ligne], p.265, <http://bibliotheque-numerique.hortalia.org/items/show/384>) ; l'affiche de Mignonette p. 8 (source : BNF Gallica) ; des maisons conçues par les frères Leseine p.18, 19 et 21 (Musée municipal d'art et d'histoire de Colombes) ; du dessin illustrant le crime de la rue Marie-Laure (source : *Les Dramas illustrés* du 14 mai 1880, <https://gallica.bnf.fr/>) ; des photos des dégâts causés par la tempête p.15 (source : J. Guillaume et G. Barbé, *Trombe du 18 juin 1897 à Asnières*, [keraunos.org/actualites/faits-marquants/1850-1899/tornade-asnieres-sur-seine-18-juin-1897-hauts-de-seine-ile-de-france](http://keraunos.org/actualites/faits-marquants/1850-1899/tornade-asnieres-sur-seine-18-juin-1897-hauts-de-seine-ile-de-france))



Après le premier conseil municipal, les élus vous présentent les grands projets pour Bois-Colombes avec notamment les travaux à venir dans les rues (ici avenue du Bel-Air). /11



Dans la ville nouvelle de Bois-Colombes, la vie s'organise autour d'une certaine qualité de vie. /16



Participez au choix du blason de la Ville. /15



Ici, rue Leconte, comme dans toute la ville, la vie économique bat son plein. La Municipalité rappelle à tous les commerçants qu'ils doivent s'acquitter de l'octroi. /06

## ACTEURS LOCAUX

03

### SERVICES PUBLICS

Enfin, l'indépendance ! .....	04
Le premier conseil municipal s'est réuni le samedi 16 mai 1896 .....	04

### ENTRETIEN

Entretien avec Auguste Moreau, premier maire de Bois-Colombes .....	05
Classes laborieuses, classes dangereuses .....	05

### ÉCONOMIE

L'octroi pourra assurer des recettes à la nouvelle commune .....	06
Célébrons cette année les 20 ans du marché .....	06
L'horticulture bois-colombienne primée .....	06

### SOLIDARITÉ

Attention : l'épidémie de rage ne doit pas se répandre ..	07
Le Fourneau économique, une aide aux plus nécessiteux .....	07

## TEMPS LIBRE

08

### LOISIRS/CULTURE

Jours de fête pour célébrer la Séparation .....	08
Cacophonie autour du kiosque à musique .....	08
Les annonces .....	09

### SPORTS

Une nouvelle société sportive .....	09
-------------------------------------	----

### JEUNESSE

La rentrée des classes est fixée au vendredi 2 octobre .....	10
--	----

## DOSSIER

11

### LES PROJETS DES PREMIERS ÉLUS EN 1896

Voirie, social, sapeurs-pompiers .....	12
Séparation : les bons comptes font les bons amis .....	13
Portrait d'élus de 1896 .....	14

### TRIBUNE

Les listes élues représentées au conseil municipal .....	15
--	----

### ENQUÊTE PUBLIQUE

Choisissez le blason de la Ville .....	15
--	----

## CADRE DE VIE

16

### VIE DE QUARTIER

Bois-Colombes en 1896 : ses logements, ses habitants, ses quartiers .....	16
Bientôt une nouvelle gare aux Vallées .....	17
Le square Désirée-Lachon ouvre aux habitants .....	17

### ENVIRONNEMENT

Devenez propriétaire à Bois-Colombes .....	18
--	----

## FAITS DIVERS

20

### EFFROYABLE DÉSASTRE

Un violent cyclone sème la ruine et la désolation .....	20
---	----

### HORRIBLE ASSASSINAT

Une rentière égorgée par des voleurs rue Marie-Laure ..	20
---	----

## FEUILLETON

21

Le vol du château des Tourelles .....	21
---------------------------------------	----

### ÉTAT CIVIL

Naissances, mariages, décès .....	22
Robert Bain nous a quittés .....	22

# 1896/2021 : 125 printemps !

### LE JOURNAL : Pourquoi ce numéro spécial du journal de Bois-Colombes ?

**LE MAIRE :** « Comme vous le savez, nous avons l'habitude de célébrer les grands anniversaires de notre commune. Cette année, Bois-Colombes a 125 ans. La situation sanitaire nous empêche d'organiser de grandes manifestations publiques, comme un bal, un défilé, un feu d'artifice. Nous avons donc choisi de distribuer à tous les habitants un journal communal daté de 1896 et consacré à la naissance de Bois-Colombes. »

### JBC : Qu'allons-nous trouver dans ce numéro ?

**LE MAIRE :** « Tout ce qui peut illustrer notre commune à cette époque : le rappel du long combat de Bois-Colombes pour obtenir son indépendance, la physionomie du village en cette fin de siècle (population, urbanisme, équipements publics, associations, etc.), les élections et le premier conseil municipal, ainsi que les problèmes auxquels les élus doivent faire face pour bâtir la nouvelle commune... »

### JBC : Quel intérêt ce passé lointain peut-il encore avoir pour nous aujourd'hui ?

**LE MAIRE :** « Il s'agit de savoir d'où nous venons. Près d'un demi-siècle a été nécessaire pour obtenir notre indépendance et il a fallu 125 ans pour faire de Bois-Colombes la cité moderne où nous avons aujourd'hui plaisir à vivre. Ce développement s'est poursuivi sans abandonner ce qui fait la personnalité de notre commune : des espaces verts, des zones pavillonnaires, des villas charmantes, des marchés en plein air, une proximité conviviale, tout cela nous vient du village de Bois-Colombes et doit être conservé. Explorer le passé, c'est éclairer le présent et préparer l'avenir. »

### JBC : La situation sanitaire est toujours préoccupante. Quelle leçon tirer de l'histoire pour nous aider à surmonter cette épreuve ?

**LE MAIRE :** « Les habitants de Bois-Colombes ont toujours su se rassembler dans les moments difficiles, que ce soit dans le combat pour l'indépendance, la construction de la nouvelle commune, la Grande Guerre, la crise de 1929, l'Occupation allemande... A l'exemple de leurs aïeux, ils montrent aujourd'hui le même esprit d'initiative et de solidarité devant la pandémie. C'est à ce prix qu'elle sera vaincue. »

1896 2021  
BOIS-COLOMBES

## 125 ans !

## 125 ans de la ville : demandez le programme

En 2021, prenons le temps de découvrir le passé local ! Bois-Colombes va célébrer 125 ans d'existence et c'est l'occasion de mieux connaître, voire de découvrir, l'histoire de la commune.

Dans le hall de l'hôtel de ville, à partir du 17 mars et jusqu'à la fin de l'année, plusieurs expositions reviendront sur la riche histoire de la ville.

Fin mai, la fête de la ville\* sera cette année sur le thème "Bois-Colombes à la Belle Époque". Les costumes d'époque sont les bienvenus ! Lors du forum des associations le 26 juin\*, des démonstrations d'anciennes techniques pour certains sports seront présentées.

D'autres idées émergent encore : les commerçants devraient être associés à ces

festivités, avec notamment un concours de gâteau par les boulangers et pâtisseries bois-colombiens autour de cette date symbolique : 1896.

Plus tard en fin d'année, à l'occasion du Téléthon, une course relais de 125 km mobilisera tous les sportifs.

Enfin, un portfolio illustrant l'évolution de Bois-Colombes est en cours d'édition.

En attendant de profiter de toutes ces animations et de quelques surprises au cours de l'année, vous pouvez toujours tester le géocaching, un jeu de piste numérique pour découvrir autrement la petite et la grande Histoire de Bois-Colombes. Téléchargez vite l'appli !

\* si les conditions sanitaires le permettent

**Infos sur bois-colombes.com**

## Enfin, l'indépendance !

C'en est fait ! Après avoir été adopté par la Chambre des députés le 30 janvier 1896, le principe de l'érection de Bois-Colombes en commune distincte de Colombes a été voté par le Sénat le 10 mars 1896.

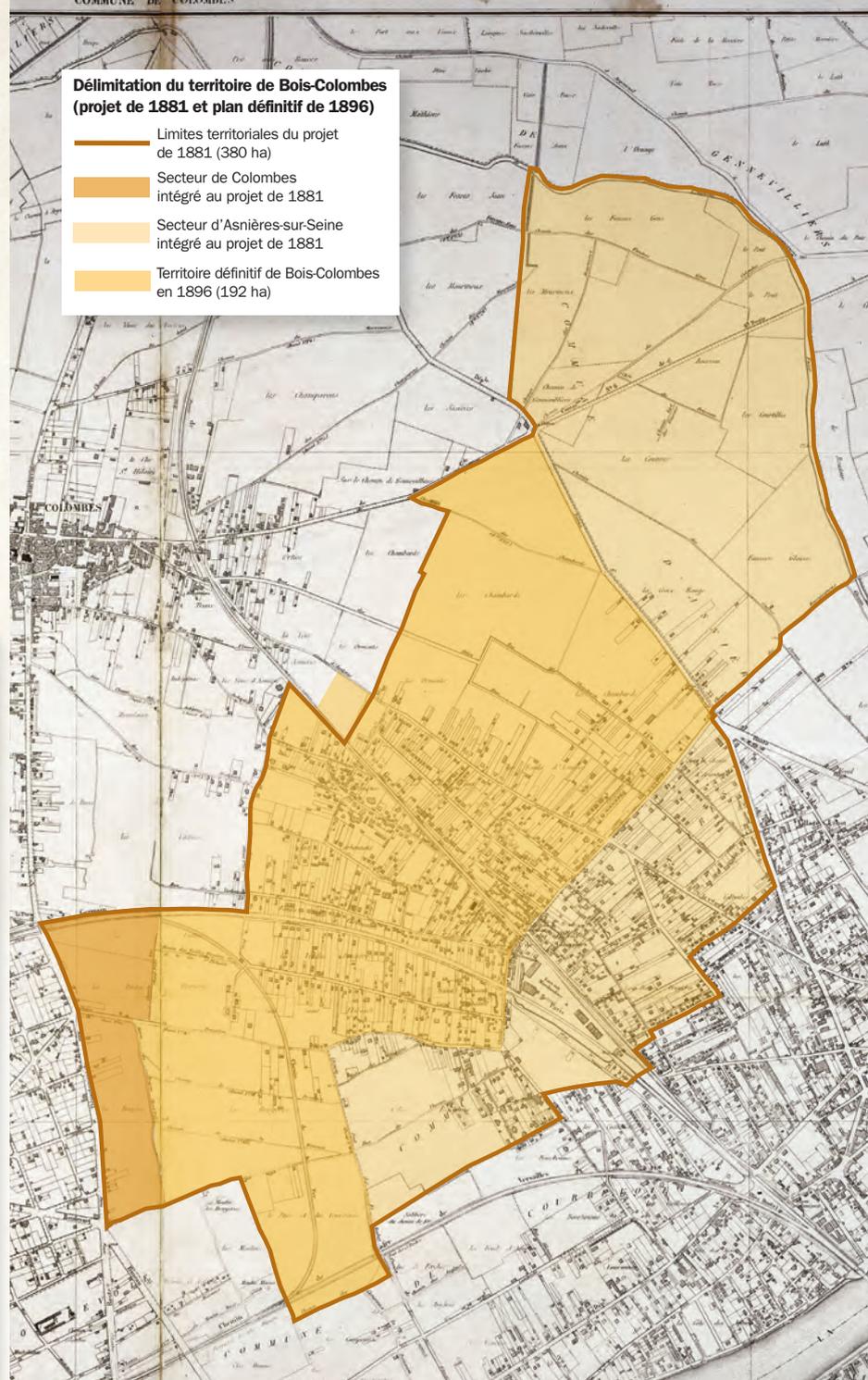
La loi, promulguée au *Journal officiel* le 17 mars et rendue exécutoire le 19 mars, a valeur d'acte de naissance pour Bois-Colombes. Les acteurs successifs, membres des commissions syndicales, conseillers municipaux, etc., œuvrant pour ce projet vieux de 20 ans sortent victorieux de cette lutte. Ils ont le droit à la reconnaissance de tous.

**Vive Bois-Colombes, vive la République !**

**L'idée d'indépendance commence à germer en 1872**, même si les relations entre les deux communes mères, Colombes et Asnières, et le hameau du Bois de Colombes se sont détériorées depuis quelques temps déjà. A cette époque, avec l'ouverture de la gare, **la population augmente** (moins d'une centaine d'habitants en 1850, 3 000 habitants en 1876) et l'arrivée de citadins dérange les paysans qui occupent ces terres depuis plusieurs siècles. En 1876, il est avéré qu'une bonne part des impositions d'Asnières-sur-Seine et Colombes sont assumées par les « Bois-Colombiens » qui constatent notamment **l'insuffisance d'équipements publics et le mauvais état des chemins du hameau**.

En 1876, une première action auprès du Préfet de la Seine engendre de **multiples réunions publiques, pétitions, courriers, rapports**. Nos vaillants séparatistes disposent d'une oreille attentive des ministres de l'Intérieur successifs et reçoivent le soutien des conseillers généraux de la Seine en 1881. Ils sont toutefois **confrontés aux protestations énergiques des élus d'Asnières et aux avis défavorables des préfets de la Seine**. Pourtant, ces difficultés n'empêchent pas l'adhésion des habitants du Bois de Colombes exprimée lors de deux **enquêtes publiques en 1880 et 1889**. Les élus de Colombes auront une position plus indécise. Inquiets, comme les autres opposants, de l'impact notamment financier de cette indépendance pour les communes mères, ils vont d'abord rejeter le projet puis, à partir de 1884, se résoudre à le soutenir.

Le projet de séparation reçoit l'**avis favorable du Conseil d'État en 1894** avant d'être présenté au Parlement. Mais il faudra attendre **le 17 mars 1896 pour que la loi soit promulguée au Journal Officiel** et même le 19 mars pour qu'elle soit exécutée car, à l'époque, à Paris et dans le département de la Seine, les lois et décrets entrent en vigueur un jour franc après leur promulgation, le temps que tout le monde en prenne connaissance.



Plan représentant une partie de la presqu'île de Gennevilliers vers 1880

## Le premier conseil municipal s'est réuni le 16 mai 1896

Les 3 et 10 mai se sont tenues **les premières élections municipales de Bois-Colombes**, qui a pris son indépendance le 17 mars. Trois listes se sont présentées au suffrage des Bois-Colombiens : une liste de républicains modérés, une liste radicale et une liste socialiste. La campagne précédant les élections fut âpre. Si MM. Moreau, Chefson et Duflos ont parlé en hommes d'expérience, ayant pour deux d'entre eux déjà participé au conseil municipal de Colombes, les élus de l'opposition, emmenés par MM. Fierfort et Duforêt, ont vivement revendiqué leur rôle dans le combat séparatiste.

Finalement, chacune de ces listes a gagné des représentants au conseil municipal, mais les républicains modérés, emmenés par M. Auguste Moreau, l'ont emporté.

Bois-Colombes comptant à ce jour 10 000 habitants, le conseil municipal

se compose de **23 membres** dont voici les noms (*retrouvez en page 14 une présentation détaillée*) :

Auguste Moreau, Charles Chefson, Charles Duflos, Louis Duforêt, Stanislas Fierfort, Louis-Émile Durandelle, Louis Boulet, Constant Clert, Eugène Deligny, Désiré Chesnot, Jean Millien, Charles Blasset, Alexandre Brun, François Heynen, Auguste Bain, Vincent Pottié, François Le Mignon, Charles Griffoulière, Félix Flandinette, Alfred Conus, Louis Buntzly, Antoine Toubhans, Louis Jobert.

**Les élus de Bois-Colombes au conseil municipal de Colombes en 1892.**

**En 1896, certains deviennent membres du conseil municipal de Bois-Colombes.**

**De g. à dr. : MM. Durandelle, Petit, Cottin, Boulet, Chefson, Chesnot, Jacquot, Clert ; au premier plan : M. Moreau (Photo de G. Le Breton)**



## Entretien avec Auguste Moreau, premier maire de Bois-Colombes

**Le Journal : M. le Maire, vous voilà à la tête de la nouvelle commune après une campagne électorale quelque peu agitée. Comment voyez-vous l'avenir ?**

*"Notre rêve, nous l'avons répété bien souvent, est que Bois-Colombes indépendant constitue une grande famille dont tous les membres soient animés, les uns envers les autres, de sentiments fraternels. Nous avons la ferme intention de ramener à nous, par des procédés affectueux, tous les hommes sincères que des calomnies intéressées ont éloignés. Je fais confiance à l'ensemble du Conseil municipal. La campagne est finie : mettons-nous au travail."*

**Vous-même, qu'éprouvez comme Maire de Bois-Colombes ?**

*"Tout naturellement, une grande fierté d'avoir été élu à la tête de cette belle cité, une vive reconnaissance à l'égard de ses habitants pour leur choix, et une ambition déterminée mais raisonnable devant la tâche à accomplir."*

**N'êtes-vous pas néanmoins quelque peu inquiet, M. le Maire, devant la mission qui vous a été confiée ?**

*"Inquiet, non. Car premier adjoint au Maire de Colombes, j'ai pu, à ses côtés, participer à la gestion de cette ville : je ne suis donc pas un novice dans ce domaine. De plus, je suis aujourd'hui entouré, avec MM. Chefson et Duflos comme adjoints, par deux citoyens compétents dont l'aide me sera précieuse. Inquiet, non, mais lucide, car c'est vrai que beaucoup reste à faire. Chez nous rien n'existe, tout est à créer,*

*et de ce premier départ peut résulter pour notre jeune commune une direction bonne ou mauvaise dont les conséquences seront incalculables."*

**Néanmoins, Bois-Colombes, avec sa gare, son église, son marché, ses écoles... est déjà bien équipée ?**

*"C'est vrai, mais il va falloir très rapidement organiser l'administration de la commune : aménager la mairie, recruter du personnel, prévoir le budget... Ensuite, une ville réclame beaucoup d'installations et de travaux publics. Nous n'avons pas de Bureau de bienfaisance, de Caisse des écoles, de cimetière, de Compagnie de sapeurs-pompiers... Vous connaissez l'état déplorable de nos rues, seulement empierrées pour la plupart, sans trottoir et sans égout... Imaginez les travaux qui sont nécessaires."*

**Une question me vient à l'esprit, M. le Maire, qui va payer tout cela ?**

*"D'une part, nous allons reprendre tous les impôts que nous devons payer à Colombes et qui devraient couvrir sans problème le fonctionnement normal de la cité, car nous serons économes. D'autre part, nous pourrions recourir à l'emprunt pour financer le cimetière et l'établissement de trottoirs. Enfin, nous avons voté la création d'un octroi, pour arriver à l'équilibre de notre budget. Mais notre cité se développe rapidement sur le plan économique et commercial. Il n'y a donc aucune raison de craindre l'avenir : j'ai entièrement confiance en Bois-Colombes."*

## Classes laborieuses, classes dangereuses



La gendarmerie 75, rue des Aubépines (actuelle rue du Général-Leclerc)

Les vagues d'attentats anarchistes en 1892, l'assassinat du Président Carnot en 1894, les bandes de voyous, appelés Apaches, de plus en plus présentes dans notre banlieue suscitent l'inquiétude des Bois-Colombiens.

Pour faire cesser cet état des choses, le maire Auguste Moreau a pris des mesures pour "éviter, aux abords des gares de Bois-Colombes et Bécon-Marchandises, les rassemblements de gens mal famés qui gênent la libre circulation et insultent même parfois les passants". Constatant l'inefficacité de la police à la suite d'actes de brigandage commis dans le quartier des

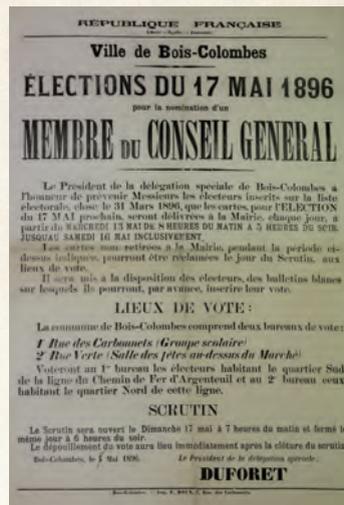
Chambards, les élus demandent que deux agents de Police soient présents nuit et jour sur le territoire.

Dans ce contexte, l'initiative privée est des plus appréciées. Pour assurer la sécurité de sa propriété située 22, rue des Aubépines, Théodore Dretzen, notre confrère du *Messenger de Paris*, a adopté Birouk et Aïda, deux chiens des Pyrénées et a pour projet de créer un chenil. A quand le retour de milices citoyennes, comme la Garde nationale, pour protéger nos vies et nos biens ?

Inspiré par la "ligue de défense" créée en 1905 par Jacques Dhur, journaliste originaire de Colombes, Théodore Dretzen, avec le soutien de nombreux Bois-Colombiens, constitue en 1909 une ligue de sécurité publique qui a pour but "de rechercher et de fournir aux services publics compétents les moyens préventifs et matériels pour améliorer, dans la plus large mesure du possible, la sécurité des habitants".

## BRÈVES

### LE 17 MAI, VOTEZ POUR LE CONSEIL GÉNÉRAL



Le président de la délégation spéciale de Bois-Colombes, M. Duforêt, a l'honneur de prévenir messieurs les électeurs inscrits sur la liste électorale que les cartes pour l'élection seront délivrées à la mairie chaque jour de 8 h du matin à 5 h du soir. La ville de Bois-Colombes comprend désormais deux bureaux de vote : le premier, rue des Carbonnets\* et le second, rue Verte\*. \*respectivement rue P-Déroulède et rue d'Estienne-d'Orves

### LA POSTE ET LES TÉLÉGRAPHES

Lors du conseil municipal du 27 novembre 1896, les élus ont exprimé leur reconnaissance à Mme Désirée Lachon qui a accepté de louer à la commune une propriété située 53, rue des Aubépines\*, pour y installer le Bureau de poste central. Nous nous félicitons de cette nouvelle car, jusqu'à présent, la ville ne dispose pas de poste. Les Bois-Colombiens doivent en effet se contenter d'un bureau situé 26, rue des Bourguignons à Asnières-sur-Seine.

\* Le 53, rue des Aubépines correspond au 59, rue du Général-Leclerc.

### LA CHAPELLE DEVIENDRA-T-ELLE ÉGLISE ?

L'abbé Théodore Collignon, chargé de desservir la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours depuis 1891, s'empresse depuis l'indépendance de la cité pour que soit créée une véritable église paroissiale. Les élus s'étant engagés à intervenir auprès des autorités religieuses et publiques, il ne fait pas de doute que la chose devrait se faire avant la fin de l'année. Déjà, l'abbé Collignon songe à agrandir l'édifice !



En juillet 1897, la chapelle devient église paroissiale à la suite d'une décision du Président de la République Félix Faure.

### UNE COLLECTE POUR ACHETER LE TEMPLE

Quelques jours après le décès du pasteur Numa Andrieu qui officiait depuis l'ouverture du temple en 1884, nous apprenons que sept laïcs rencontrent actuellement les paroissiens afin de remplir des carnets de collecte.

Cet argent servira à financer le salaire du nouveau pasteur Daniel Keck et l'achat du lieu de culte appartenant à l'église des Batignolles. Le temple situé 4, rue Victor-Hugo est particulièrement actif : 120 à 160 paroissiens assistent régulièrement aux offices, plus de 200 élèves fréquentent l'école biblique et 100 auditeurs participent à des conférences sur des problèmes religieux ou sociaux.

Le temple est acheté par la paroisse protestante de Bois-Colombes en 1902. La paroisse devient association culturelle suite à la loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

### DES TERRITOIRES VEULENT NOUS REJOINDRE !

Il circule actuellement des pétitions d'habitants du quartier Denis-Boucher et d'une partie du quartier des Ormonds et des Chambards situés à Colombes souhaitant rejoindre notre nouvelle commune. Louant la qualité et la proximité des équipements publics installés à Bois-Colombes, l'attention portée par la commune à l'aménagement de ses rues, les pétitionnaires ont reçu le soutien unanime des élus bois-colombiens.

Ces projets de rattachement ne verront jamais le jour.

## L'octroi pourra assurer des recettes à la nouvelle commune

En date du 26 mai 1896, le Conseil municipal de Bois-Colombes a voté la création de l'octroi, **taxe indirecte perçue à l'importation de marchandises sur le territoire communal** (boissons, viandes, poissons, fromages, bois à brûler, charbon, chandelles, suifs, paille, plâtre, briques, ardoises...). Il sera doté de cinq bureaux : "gare de Bois-Colombes dit bureau central", "rue des Bourguignons", "4 routes", "rue de Bécon", "rue des Aubépines"<sup>1</sup>.

Les contribuables pourront y déclarer les marchandises qu'ils souhaitent introduire sur le territoire et s'acquitter des droits d'octroi dont les tarifs pourront être révisés chaque année.

**La perception de cette taxe permettra d'équilibrer le budget en complément des recettes fournies par les contributions directes** (contributions foncières, personnelles et mobilières et des portes et fenêtres, centimes additionnels) et indirectes (ex. droits de voirie).

Malgré la farouche opposition des adversaires de l'octroi, qui imaginent déjà les commerçants augmenter le prix de leurs marchandises pour compenser ces nouvelles taxes, les nouveaux élus vont pouvoir s'affairer au premier budget de la commune en toute sérénité.



Bureau de l'octroi installé au carrefour des rues Parchappe et des Aubépines\*

Le Conseil municipal a décidé de recruter un préposé en chef, un sous-brigadier, un surveillant, 5 receveurs et un surveillant auxiliaire.

Les agents devront prêter le serment professionnel prescrit par l'instruction ministérielle du 30 août 1848.

A noter, les propriétaires et commerçants seront, en justifiant de leur qualité d'entrepôtaire<sup>2</sup>, admis à recevoir chez eux et dans leurs magasins, à titre d'entrepôt et sans acquittement préalable de l'octroi, certaines marchandises (bières, bestiaux vivants, charbon de bois...).

Une quantité limitée sera définie pour chacune d'entre elles.

<sup>1</sup> rue du Général-Leclerc aujourd'hui

<sup>2</sup> Les admissions à la qualité d'entrepôtaire sont prononcées par le maire.

La ville de Bois-Colombes ne perçoit les droits d'octroi qu'à partir du 1<sup>er</sup> mars 1897. Cette contribution sera supprimée pour les villes de la région parisienne par une loi du 2 juillet 1943.

## Célébrons l'anniversaire de notre marché qui existe depuis 1877 !

La réputation du marché de Bois-Colombes n'est plus à prouver et notre *Journal* s'en fait souvent l'écho. Depuis sa création en 1877 par M. Dublaron sur sa propriété, et encore plus depuis 1880 et la construction par son successeur, Hyppolite Ancillon, du bel édifice que nous connaissons aujourd'hui, reconnaissable de loin par son clocheton pyramidal orné d'une horloge, le nombre de chalands qui se pressent sous sa halle ne faiblit pas.

Les lundi, mercredi et samedi, de 8h à 15h, les clients sont nombreux à affluer, de toutes les communes voisines, et même de Paris grâce à la gare toute proche. **Trois cents marchands** proposent de nombreux produits de qualité : poissons, volailles et gibiers, crèmerie, fruits et légumes... Les Bois-Colombiens peuvent aussi profiter des productions de nos maraîchers, le microclimat de la boucle de la Seine étant propice à la production de pois, haricots, asperges et pommes de terre. N'oublions pas de rappeler la présence de 7 nourrisseurs installés dans nos communes. Le lait frais de leurs 145 vaches fait le bonheur des petits comme des grands.

Pour célébrer comme il se doit cet anniversaire, la salle des fêtes au 1<sup>er</sup> étage du marché attend les Bois-Colombiens samedi !



Le marché et la rue Mollet (devenue rue Mertens en 1899)

## L'horticulture bois-colombienne primée

Nous adressons nos félicitations à deux horticulteurs bois-colombiens qui se sont dernièrement illustrés au concours annuel de la Société nationale d'horticulture organisé en mai 1896. M. Étienne Bert (68, rue Victor-Hugo) a obtenu la médaille d'or pour la plus belle collection de 100 orchidées exotiques en fleurs. L'orchidélire\* semble avoir touché nos horticulteurs qui en produisent plusieurs variétés

dans des serres chauffées. Les frères Vallerand (28, avenue Faidherbe) ont, quant à eux, reçu deux médailles d'or pour des fleurs plus à la portée de toutes les bourses : des variétés inédites de gloxinias et des bégonias aux dimensions extraordinaires et aux coloris francs et variés.

\*Au 19<sup>e</sup> siècle, désigne l'engouement de certains chasseurs d'orchidées professionnels qui partaient à la recherche de ces fleurs, surtout des spécimens rares.



"Angraecum fournierae", Édouard François André

## Le Didot-Bottin des commerçants

**Agent d'affaire :** Beuscher (45, rue des Bourguignons)

**Aubergiste :** Boucher (2, rue des Carbonnets)

**Bois et charbons :** Capelle (293, rue Victor-Hugo)

**Boutons & boussoles :** Moniotte (50, av. des Belles-Vues/av. de Verdun)

**Chaudronnier :** Rebourgeon (172, rue Victor-Hugo)

**Confection pour dames :** Aubert et C<sup>e</sup> (15, rue des Bourguignons)

**Marchands de couleurs :** Gaumet (35, rue des Bourguignons)

**Fumistes :** Belloni (8, rue des Aubépines)

**Grains et fourrages :** Schou (6, rue des Carbonnets)

**Lavoir :** Vallin (2, avenue de la Station)

**Nourrisseurs pour vaches :** Gauthier (19, rue Pasteur)

**Selliers-bourelliers :** Beaumont (5, rue des Aubépines)

**Fabricants de vélocipèdes :** Leroux (23 bis, rue des Aubépines)

## Attention : l'épidémie de rage ne doit pas se répandre

Plusieurs cas d'hydrophobie, qui est un des symptômes de la rage, s'étant produit récemment dans l'étendue de la commune, l'arrêté municipal en date du 8 mai 1896 (pris selon les prescriptions préfectorales) interdit pendant six semaines la circulation des chiens sur tout le territoire de la commune, à moins que ces animaux ne soient tenus en laisse. Toutefois, les chiens de berger et de bouvier, utilisés pour garder les bêtes, seront admis à circuler librement, mais seulement pour l'usage

auquel ils sont employés.

La population doit rester en alerte : cette infection, due à un virus hautement contagieux qui se transmet par morsure de l'animal à l'Homme, est souvent mortelle.

Pourtant un traitement préventif, qu'on appelle un vaccin, est proposé depuis 1885 par l'institut Pasteur à Paris. Son inventeur, le chimiste et biologiste Louis Pasteur, nous a d'ailleurs quittés récemment, en septembre 1895.

Le nom de la rue Pasteur fut attribué par le conseil municipal de Colombes en 1886.

## Le Fourneau économique, une aide aux plus nécessiteux



Le Fourneau économique de Bois-Colombes, fondé grâce au legs de 20 000 francs de Madame Victorine Dubuc, veuve Parchappe, fonctionne depuis 21 ans. Cette année encore, il a rendu un réel service aux habitants pauvres de notre commune que l'hiver frappe durement. Depuis le 15 novembre et jusqu'au 15 mars, au 67, rue des Aubépines\*, des distributions sont organisées trois fois par semaine. Les ouvriers atteints par le chômage, les nombreuses

familles et nécessiteux de la commune ont reçu des portions de soupe, de viande, de légumes, de pain, contre présentation de bons délivrés par la mairie à titre gratuit, ou moyennant une redevance de 0,10 fr. \* rue du Général-Leclerc aujourd'hui

### Des femmes soutiennent nos soldats

L'association des Dames Françaises existe depuis 1879 pour porter secours aux soldats blessés lors des opérations militaires. Elle est l'œuvre du Docteur Duchaussoy et de Mmes Branger et Litloff qui ont ouvert à Bois-Colombes une section de cette association en 1892. Ses adhérentes se réunissent autour de leur ouvrier, installé dans le préau de l'école des Carbonnets, pour tirer l'aiguille autour d'une table chargée de toiles qu'elles transforment en pansements.

### Une société de secours mutuels pour une sécurité sociale

La création d'une société de secours mutuels est envisagée pour les élèves et anciens élèves des écoles de Bois-Colombes, sur le modèle de la société de secours militaire des "Vétérans de terre et de mer" et des "Anciens Combattants de 1870 - 1871". Les sociétaires, ou leurs parents malades, pourront percevoir une indemnité en cas d'indisposition, ou une pension de retraite pour ceux âgés de plus de 55 ans.

### Une ambulance pour la commune

La Société des hospitaliers sauveteurs a décidé de mettre à la disposition de la Ville un cheval et une voiture d'ambulance pour le transport des malades dans les hôpitaux. Le cocher seul sera payé par la Ville à raison de 1,50 fr. la course de jour et 2,50 fr. la nuit.

### Consultations médicales et dentaires au dispensaire

Installé dans les mêmes locaux que le fourneau économique, le dispensaire municipal propose des consultations médicales assurées par un médecin tous les jeudis et dimanches de 11h à 12h, et des consultations dentaires par un chirurgien-dentiste les mercredis de 11h30 à 12h30. Après enquête, la mairie peut vous délivrer un bon de secours médical pour la remise gratuite de médicaments et la visite du médecin au domicile des malades.



## BRÈVES

### UN ACCÈS DES TRAINS À TOUTE HEURE POUR LES VOYAGEURS DE 3<sup>e</sup> CLASSE

Les conseillers municipaux de Bois-Colombes, désireux de donner satisfaction aux réclamations présentées par l'unanimité des voyageurs titulaires d'abonnement de 3<sup>e</sup> classe, émettent le vœu que cette catégorie de voyageurs ait la faculté de circuler dans les trains à toute heure de la journée. Il reste bien entendu que la carte à la semaine ne procurera jamais d'autre droit que celui d'un voyage, aller et retour, et que le certificat du patron restera exigible comme par le passé.

### DES VOYAGEURS TROP PEU CONSIDÉRÉS

En date du 27 novembre 1896, M. Flandinette, conseiller municipal et délégué de Bois-Colombes auprès de la Compagnie de l'Ouest, a rendu compte de son intervention : "Il est bien difficile de savoir exactement, non seulement le temps que nous mettrons pour accomplir tel ou tel parcours, mais encore si nous parviendrons à trouver une place libre dans l'intérieur des wagons. [...] Quant aux travailleurs des deux sexes qui sont obligés de partir par les trains du matin et de rentrer le soir à des heures qui ne varient presque pas [...], ceux-là doivent précisément, à cause de leur affluence, se contenter de l'Impériale quelles que soient les rigueurs du temps."



Dès 1855, face à l'augmentation du trafic de la région parisienne, en particulier des "trains ouvriers" à partir de la gare Saint-Lazare, la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest met en service des voitures à impériale qui permettent d'augmenter le nombre de places. L'impériale, c'est une plateforme aménagée au-dessus du wagon munie de bancs mais ouverte à tout vent !

## Jours de fête pour célébrer la Séparation



Une fête organisée place des Chambards (actuelle place Mermoz).

Depuis la promulgation de son indépendance, le 17 mars 1896, Bois-Colombes laisse éclater sa joie. Déjà, après le vote du Sénat début mars, une retraite aux flambeaux, animée par l'harmonie La Fraternelle, a parcouru les principales artères de la ville. Des aubades furent données devant les demeures des artisans infatigables de la Séparation, comme MM. Duforêt et Moreau.

Samedi 11 avril, un banquet a réuni 275 couverts dans la salle de théâtre du marché, pour fêter l'autonomie communale. Y assistaient notamment : MM. Bailly, conseiller général, Duforêt, président de la délégation spéciale, Moreau, Clert, Durandelle, Chefson, Chesnot, Boullet, Petit, Veyrat, Millien, Duflos, Guénez, Jacquin, Josse, Brandy, Le Mignon.

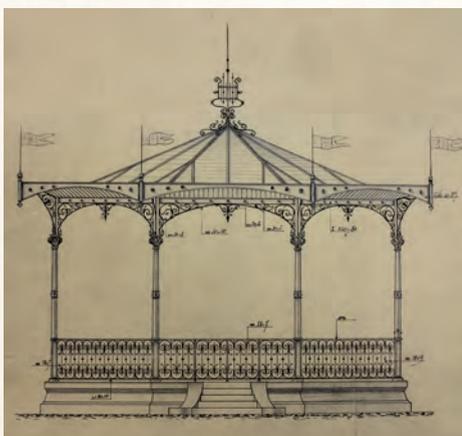
A la suite du banquet, le bal s'ouvrit enfin pour ne s'achever qu'à l'aurore et reprendre le lendemain jusque dans la nuit, où les illuminations jetèrent leurs lueurs vives. Partout dans la ville, toute la population s'est retrouvée unie autour des promoteurs de la séparation pour célébrer cette victoire et saluer la naissance de la nouvelle commune.

## Cacophonie autour du kiosque à musique

L'édification d'un kiosque à musique place des Fêtes a été l'occasion de vifs échanges entre les membres du conseil. Les ressources budgétaires sont trouvées, ont annoncé les élus de la majorité. Quatre bancs sont déjà placés, très utiles et du plus bel effet.

Ils sont dus à l'initiative de M. Bain et à sa générosité. M. Griffoulière, de l'opposition, a donc suggéré que "M. Bain pourrait continuer ainsi et offrir le kiosque" ! Au prix estimé des travaux, à minima 11 600 fr., M. Clert a crié de toutes ses forces : "Vous gaspillez l'argent de la commune ; occupez-vous des enfants ; faites un groupe scolaire aux Chambards, mettez des bouches d'eau dans les rues." En invoquant "des travaux utiles pour donner quelques distractions aux habitants", M. Bain a clos le débat et c'est à une courte majorité que le projet a été adopté.

Le kiosque sera construit en 1900. Il fait partie des aménagements de la place des Fêtes voulus par les nouveaux élus : agrandissement, éclairage public, bancs, arbres... Elle devient la place de la République en 1898. Le kiosque sera détruit en 1937 au moment du réaménagement de la place.



## BRÈVES

### BIENTÔT LA FÊTE COMMUNALE

Début juin aura lieu la fête communale sur la place des Fêtes, avec au programme : retraite aux flambeaux, bataille de fleurs, concert, lâcher de pigeons, course de bicyclettes, fête enfantine, distribution de gâteaux... Le jour de la bataille des fleurs, le dimanche 12 juin, la circulation des voitures et des bicyclettes dans la partie de la rue des Aubépines\* comprise entre la passerelle de la rue Verte\* et la place Centrale\* sera interdite de 1 heure à 4 heures de l'après-midi.

\* respectivement rues du G<sup>d</sup>-Leclerc, d'E.-d'Orves et pl. du 8-Mai-1945

### NOTRE POÈTE M. LÉON QUÉNÉHEN

Heureuse est la cité qui peut compter parmi ses habitants un homme de lettres capable de raconter sa naissance. Cet homme, c'est M. Léon Quénéhen, qui est arrivé à Bois-Colombes à 9 ans en 1866 et n'a, depuis, plus quitté notre ville ! Il est l'un des fervents partisans de la Séparation et a commencé à tenir la chronique de cette histoire à ce qu'on dit. Ce poète classique a également produit des œuvres comme les *Sonnets japonais* ou *La mort de César*, qui sont vivement appréciées des milieux littéraires.



Il publiera un livre *Histoire de Bois-Colombes* en 1946.

### HOMMAGE AUX MUSICIENS



Notre commune peut se réjouir de compter parmi les siens de nombreux musiciens. Parmi eux, notons que M. Eugène Besançon, compositeur, est l'auteur d'une polka pour piano intitulée *Bois-Colombes* et dédiée à M. Le Breton, photographe et président de l'Alliance Artistique et Littéraire.

Lors du concert donné chez lui 12, rue des Aubépines\*, le public a pu découvrir avec enchantement cette pièce ainsi que son cantique *Notre-Dame de Bon-Secours*. Aussi talentueuse que généreuse, Mme Marie-Louise Toubhans Caussinus vient de composer un allegro militaire pour piano intitulé *Le Séparatiste* dont elle a fait don à la commune pour être vendu au profit de la Caisse des écoles.

\* rue du Général-Leclerc

### UN AIR D'OPÉRA À BOIS-COLOMBES

Un concert est donné le 2 juillet à 20h30 dans la salle des fêtes par des artistes de l'Opéra Comique : Mmes Molé-Truffier, Chevalier, Lainé, Marguerite Dumont, MM. Fugère, Clément, Mondaud, Gresse, Barnolt, Mme Marietti. Ce concert est donné "au bénéfice" de M. Barnolt, membre de l'Opéra Comique habitant 2, rue Raspail à Bois-Colombes.

### OSCAR DE BOIS-COLOMBES, AU THÉÂTRE À PARIS



Le 17 octobre 1896, aura lieu au Théâtre des Nouveautés à Paris, la reprise de *Mignonnette*, vaudeville-opérette en 3 actes de M. Georges Duval, musique de M. Georges Street. Dans cette pièce, le vicomte Oscar de Bois-Colombes, peintre symboliste millionnaire, recherché par toutes les femmes, tient le premier rôle masculin. Il tombe amoureux d'une jeune fille, Mignonnette, qu'il finira par épouser. M. Tarride, acteur célèbre, interprète le bellâtre Oscar avec sa belle voix de baryton. Et quel honneur, pour notre jeune commune, de voir son nom sur les affiches de ce succès !

## LES ANNONCES

Ce dimanche à 14h30, salle des fêtes, **concert en matinée** organisé au profit de la Caisse des écoles. Au programme : *Demandes à Benoît* par M. Bischoff (la Joyeuse) ; *Ami Soleil* et *Maman* par M. Chalmin (les Folies-Dramatiques) ; *Hindou* par Mlle Marié de l'Isle ; *La Promenade du paysan* et *Le Soldat de Marsala* par M. Gruyer (Théâtre-Lyrique), *Nuit d'octobre* (poème de Musset) par M. Chalmin et Mlle Marie Girard ; *Les confitures* et *Le charlatan* (récit) par "la petite Penaud" ; *Funiculi, Funicula* par M. Penaud ; 1<sup>er</sup> acte de *Manon* (opéra-comique de Massenet).

Prochainement à la salle des fêtes, de nouvelles représentations de la **pièce de théâtre** *Bois-Colombes qui passe* en 3 actes et 6 tableaux, de George Bilhaut, Léon Quénéhen, Louis le Boucher. Par la c<sup>ie</sup> la Joyeuse. **Prix** : orchestre 1 fr. 25, pourtour 1 fr. galerie 75 centimes.

**Dernier bal costumé** de la saison samedi 23 avril, par la Joyeuse, salle de l'Union, 190, rue Victor-Hugo\*. Grande bataille de confettis à partir de minuit et jusqu'à extinction des munitions !

**Bal de Sainte-Cécile**, samedi 24 novembre, salle des fêtes avec l'Harmonie de Bois-Colombes. Bal offert aux membres honoraires. Tenue de soirée exigée ; carnets de bal (gratuit pour les femmes, 0,25 franc pour les hommes).

**Exposition annuelle** de l'Alliance Artistique et Littéraire jusqu'au 15 avril salle de l'Union, 190, rue Victor-Hugo\*, au profit des pauvres de la commune. Participation de l'Harmonie de Bois-Colombes. Prix d'entrée : 0,25 centimes ; chaque ticket donne droit au tirage d'une tombola. Le salon sera inauguré par M. Le Breton, le président de l'Alliance et M. Leseine, le vice-président.

\* au niveau de l'avenue Ferrand aujourd'hui

## Une nouvelle société sportive



Groupe de jeunes tenant des "barres à sphères", grandes cannes qui servaient à des exercices de gymnastique d'inspiration militaire de sorte qu'une fois adulte, ils ne soient pas dépaysés pour manier un fusil

L'assemblée générale pour la création de la Société d'Escrime de Bois-Colombes s'est tenue le 1<sup>er</sup> février 1896. MM. Léon Winkel, Pierre Boussin et Léopold Coltin ont été élus au bureau. Parmi les adhérents, nous comptons d'anciens membres de la Gallia, société de gymnastique et d'escrime fondée en 1881. Pour fêter la constitution de cette société, un bal sera donné ce samedi. Billets en vente chez les commerçants de la ville.

La nouvelle société sportive deviendra en 1899 "La Sauvegarde de de Bois-Colombes", société de gymnastique, d'escrime, de tir et d'instruction militaire. En effet, après la défaite face à la Prusse en 1870, la France songe à la revanche. La Sauvegarde se donne comme objectif « de favoriser le développement des forces physiques et morales par l'emploi rationnel et hygiénique de la gymnastique (...) ; de donner à ses membres, par l'escrime, le goût des armes, par sa pratique faire revivre cet art qui fut et qui doit être toujours en honneur chez les Français (...) ; d'accroître les forces défensives du pays par l'extension des services militaires. » Cela sera bien utile en 1914...

## BRÈVES

### JOYEUSE PROMENADE CHAMPÊTRE

La société La Joyeuse organise une partie champêtre dimanche 12 août. Départ de Bois-Colombes pour Andrésy à 9h18. Rien n'est plus coquet et charmant que cette petite localité connue de ceux qui aiment le calme, l'eau et la verdure. Le déjeuner se fera chez M. de Jouy, le Vatel de l'endroit, où l'on pourra une fois l'estomac satisfait, chanter et danser. Nous engageons vivement les sociétaires à s'inscrire pour cette fête de famille dont le coût est de 7 fr. /pers.. S'adresser chez M. Jobert 57, rue des Peupliers.



La société La Joyeuse est à l'origine de La Rieuse, fondée en 1905. Cette association s'était donnée pour but de procurer de saines distractions à la population par l'organisation de spectacles, de bals, de conférences, de sorties en plein air..

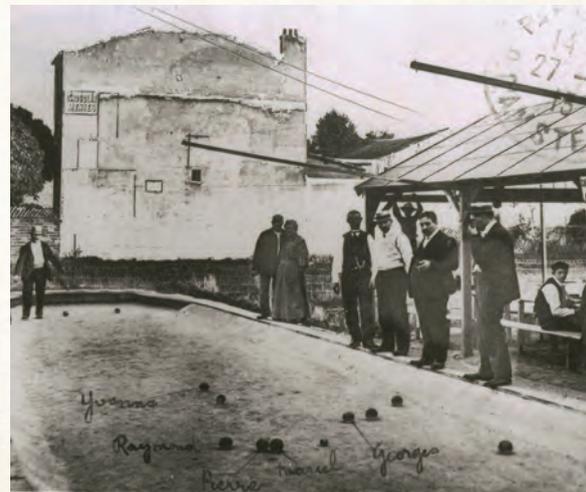
Louis Durandelle, de La Rieuse

### PROFITEZ D'UNE EXCURSION BALNÉAIRE AVEC LA C<sup>ie</sup> DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST

**Bains de mer** : Des cartes d'abonnement, comportant une réduction de 40% sur les prix des abonnements ordinaires, sont délivrées du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre, à quiconque devant séjourner dans une des stations balnéaires du réseau de l'Ouest prendra trois billets au moins pour les membres de sa famille ou ses domestiques.

**Excursions à Jersey et Guernesey** : La compagnie fait délivrer, toute l'année, des billets d'aller et retour de Paris à Jersey comprenant la traversée de France à Jersey et valables pendant un mois aux prix suivants : 1<sup>re</sup> classe, 70 fr.10 ; 2<sup>e</sup> classe, 49 fr.05 ; 3<sup>e</sup> classe, 35 fr.25.

### LES BOULISTES SE RETROUVENT



Au croisement de la rue Hoche et de l'avenue du Bel-Air, on entend de nouveau les joueurs de boule parisienne. Avec le retour des beaux jours, l'amicale a repris ses activités. Les dégâts qui pourraient être faits aux voisins seront à la charge des adhérents au jeu de boules, précise la mairie. S'adresser directement sur place.

### AVIS AUX AMATEURS DE LA PETITE REINE

Les cyclistes sont invités à assister à une réunion vendredi prochain, à 9 heures, au Café de Paris (25, rue des Bourguignons). Le but de cette réunion est la création, à Bois-Colombes, d'une société vélocipédique. "Nous espérons que tous les fervents admirateurs de la pédale répondront à notre appel et que bientôt, Bois-Colombes formera un groupe qui ne tardera pas à se placer au premier rang !", nous glisse l'un des membres plein d'espoir.

# La rentrée des classes est fixée au vendredi 2 octobre



Pour cette nouvelle année scolaire 1903-1904, le maire de Bois-Colombes rappelle que l'instruction primaire est obligatoire pour tous les enfants âgés de 6 à 13 ans. En conséquence, toutes les personnes qui ont charge de ces enfants doivent déclarer à la mairie si elles entendent leur faire donner l'instruction dans la famille ou dans une école publique ou privée.

## Un nouveau groupe scolaire aux Chambards

Depuis la Séparation, il est question de construire une nouvelle école dans le quartier des Chambards car l'établissement est insuffisant. "C'est là une grosse question que rend actuellement impossible l'état des finances de la commune", soulignait le maire en 1899. Néanmoins, depuis 1901, une école maternelle est installée dans des baraquements pour éviter aux petits de 3 à 6 ans la longue course qu'ils étaient obligés de faire l'hiver par tous les temps pour se rendre jusqu'aux Carbonnets. Le 11 avril prochain, la nouvelle école des Chambards située rue du Laboureur<sup>2</sup> pourra enfin accueillir en son sein tous les écoliers du quartier.

## Les établissements publics de la Ville

### ■ Groupe scolaire des Carbonnets

(rue des Carbonnets et rue Guizot<sup>1</sup>)  
École de garçons : 8 classes, 552 élèves ;  
École de filles : 1 classe enfantine et 6 classes, 485 élèves ;  
École maternelle : 3 classes, 299 élèves

<sup>1</sup> actuelles rues Paul-Bert et Auguste-Moreau / <sup>2</sup> actuelle rue Jules-Ferry

### ■ Groupe scolaire des Chambards

(rue du Laboureur<sup>2</sup>)  
École de garçons : 3 classes, 202 élèves (estimation)  
École de filles : 3 classes, 142 élèves (estimation)

### ■ École maternelle des Chambards (18, rue du Laboureur<sup>2</sup>) : 2 classes, 173 élèves

## Au menu de la cantine cette année

Le prix du repas à la cantine scolaire est fixé à 0,15 fr. (l'équivalent de 0,60 €) pour les écoles de garçons et de filles, 0,10 fr. (l'équivalent de 0,40 €) pour la maternelle. Le menu de la semaine se déclinera comme suit toute l'année :

- Lundi : Pot-au-feu, pommes de terre
- Mardi : Ragoût de mouton, macaroni ou choux
- Mercredi : Saucisson, lentilles ou riz
- Vendredi : Pot-au-feu, pommes de terre
- Samedi : Ragoût de mouton, haricots

## Les établissements privés

■ Chez M. de Witt au 68, rue des Aubépines/rue du G<sup>ral</sup>-Leclerc (garçons) : 2 classes élémentaires, 43 élèves ;

■ Chez MM. Besançon et Jeannin au 71, rue des Aubépines/rue du G<sup>ral</sup>-Leclerc (garçons) : 3 classes, 45 élèves ;

■ Chez M. Levesque au 27, rue des Carbonnets/rue P.-Déroulède (garçons) : 1 classe enfantine, 3 classes élémentaires, 1 classe supérieure, 95 élèves ;

■ Chez M. Poey au 3, avenue Saint-Germain/av. du R.P.C.-Cloarec (garçons) : 2 classes, 33 élèves ;

■ Chez Mme Tiffou au 14, avenue des Belles-Vues/av. de Verdun (filles) : 3 classe, 90 élèves ;

■ Chez Mme Broutin au 52, rue Raspail (filles) : 1 classe enfantine, 2 classes primaires, 60 élèves ;

■ Chez Mme Mathieu au 42, rue du Sentier/rue Charles-Duflos (filles) : 2 classes élémentaires ;

■ Congrégation des Sœurs de la Providence au 94, rue Victor-Hugo (filles) : 2 classes enfantines, 3 classes élémentaires, 164 élèves.



Élèves de l'école des Sœurs de la Providence. L'école est gérée par les demoiselles Schiffers à partir de 1904.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, Bois-Colombes compte deux groupes scolaires : les Carbonnets (Paul-Bert) et les Chambards (Jules-Ferry). Filles et garçons ne sont pas mélangés. Les plus jeunes sont accueillis en maternelle ou dans des classes enfantines. Ils sont âgés de 4 à 7 ans et reçoivent un commencement d'instruction élémentaire.

Après les cours, de 16h à 18h, il existe des "classes de garde" et du 15 août au 15 septembre, des "classes de vacances". Une quinzaine d'établissements privés, pour garçons ou pour filles, accueillent aussi des élèves.



Groupe scolaire des Chambards rue du Laboureur (actuelle rue Jules-Ferry)

## BRÈVES

### LE PRIX EUGÈNE-BESANÇON

M. Eugène Besançon, compositeur de musique, est décédé à l'âge de 50 ans. Sans héritier, l'artiste a légué à la commune de Bois-Colombes une rente annuelle et perpétuelle de 200 francs. Cette somme servira à former huit livrets de la Caisse d'Épargne d'une valeur de 25 francs chacun. Ces livrets seront nominatifs et donnés annuellement le jour de la distribution des prix aux élèves des deux sexes âgés de 13 ans révolus qui suivent les cours des écoles communales de Bois-Colombes, à titre d'encouragement au travail, à raison de quatre livrets pour les garçons et de quatre livrets pour les filles.

### LEÇONS DE GYMNASTIQUE POUR LES FILLES

La bienveillance du conseil municipal a été sollicitée pour obtenir la permission de donner des leçons de gymnastique aux jeunes filles de l'école communale, afin que celles-ci grandissent le plus sainement qu'il soit, tant de corps que d'esprit.

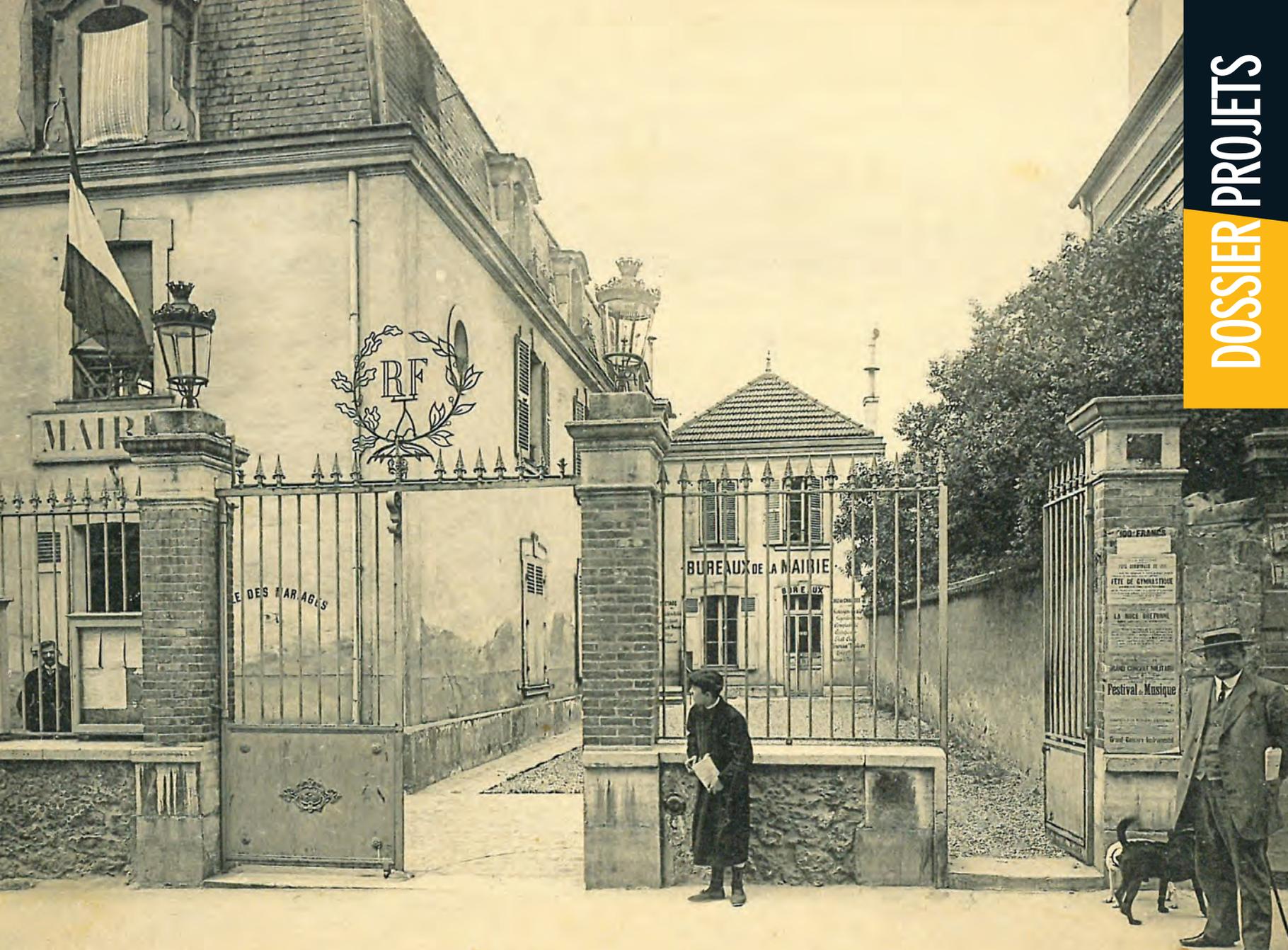
**COURS DE PIANO** pour les jeunes filles par une dame élève du Conservatoire, le jeudi à 9 heures du matin. S'adresser au 28, rue des Bourguignons. Prix : 8 francs par mois.

### A LA PHILOTECHNIQUE, UNE BIBLIOTHÈQUE DE 5 000 OUVRAGES

La plus ancienne de nos associations est l'association Philotechnique, créée en 1878. Son but est "de procurer aux jeunes gens des deux sexes des cours gratuits traitant des Arts, des Lettres, des Sciences, du Commerce et de l'Industrie".

Assurant ainsi la formation continue des jeunes et des adultes en littérature, histoire et géographie, physique et chimie, mathématiques, comptabilité, droit, langue vivantes, dessin, musique... l'association, reconnue d'utilité publique en 1888, donne des cours à son siège social (83, rue Victor-Hugo) et dans les deux groupes scolaires des Carbonnets et des Chambards. La bibliothèque possède plus de 5 000 ouvrages de toute nature.

Animée par des conseillers municipaux appartenant à la minorité, tels que MM. Durandelle, Duforêt et Fierfort, l'association voit apparaître une concurrente, en 1900 : l'association polymathique, qui propose les mêmes activités.



La mairie en 1896. D'abord située dans un logement loué rue des Aubépines à Mme Clerf, la mairie est transférée rue Guizot dans une partie de la propriété Toutain, acquise en 1887 par la commune de Colombes pour y bâtir l'école. On y trouvera la salle du conseil et des mariages et les bureaux. Ce bâtiment a laissé place, dans les années 1950, à l'école Paul-Bert. L'hôtel de ville actuel date de 1937.

## DOSSIER

# Les premiers projets de la jeune municipalité de Bois-Colombes

Page 12

### LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL

- L'aide aux plus démunis, le bureau de bienfaisance
- Une nouvelle caserne des sapeurs-pompiers
- Un terrain pour le cimetière
- La voirie, les égouts, l'éclairage public et l'eau potable

Page 13

### LES MOYENS POUR LES RÉALISER

- Le premier budget
- Les recettes de l'octroi
- Dix ans de querelle entre Colombes et Bois-Colombes

Page 14

### PORTRAIT D'ÉLUS DE 1896

# Les projets qui attendent les premiers élus

**En 1896, le village de Bois-Colombes possédait déjà une école, un marché très important, une gare, un bureau de bienfaisance et un bâtiment communal pouvant être facilement affecté à usage de mairie. Tous ces équipements ont dû être réalisés pour faire de la nouvelle commune une cité moderne.**

## LES PROJETS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'aide aux démunis

Des établissements publics doivent permettre à la nouvelle commune d'intervenir au bénéfice de ses habitants : le bureau de bienfaisance\* distribuera des secours aux vieillards, infirmes et chargés de famille, un service médical est également organisé. Une Caisse des écoles sera aussi créée pour encourager la fréquentation scolaire des enfants des familles modestes, pour stimuler le zèle des élèves par la distribution de récompenses et pour accorder des secours aux élèves indigents.

\* ancêtre du Centre communal d'action sociale

### Les sapeurs-pompiers

Le Conseil municipal a décidé d'organiser une compagnie de sapeurs-pompiers qui devrait compter une cinquantaine de membres. La ville assurera le financement de son équipement, de son matériel et de son régime d'assistance mutuelle.

Suite à la Séparation, un inventaire a été réalisé par le capitaine des sapeurs-pompiers et les deux maires. Du matériel a ainsi été remis à Bois-Colombes pour un montant de 1 225 fr. : 1 pompe refoulante, 1 cordage, 1 ceinture de sauvetage, 1 dévidoir, 100 tuyaux de dévidoir, 1 lance de rechange, 1 clef à raccord, 1 orifice de lance, 1 pelle, 2 pioches, 1 gaffe, 2 palonniers, 40 sceaux, 1 sac à sceaux, 1 bâche...



**Des commissions municipales voirie, éclairage et eaux viennent d'être créées. Il s'agit, pour les nouveaux élus, de résorber les cloaques, de faire construire des canalisations d'eaux usées, d'aménager les trottoirs ou d'installer des becs à gaz.**

#### Viabilité des voies

Le premier chantier mis en œuvre par nos nouveaux élus consiste donc à agrandir et viabiliser les chemins de grande communication (rues des Aubépines<sup>1</sup> et des Bourguignons), les chemins vicinaux (rue des Orties<sup>2</sup>) et les autres voies publiques (avenue Chevreul, rues des Vars<sup>3</sup>, de l'Aube<sup>3</sup>, de la Révolution<sup>3</sup>). Les aménagements prévoient des rues élargies pour une bonne circulation de l'air ; des chaussées bombées pour faciliter l'évacuation des eaux usées ; des voies empierrées et équipées de trottoirs avec des caniveaux pour faciliter la circulation des piétons ainsi protégés des voitures et des boues.

<sup>1</sup> rue du Général-Leclerc

<sup>2</sup> rue Charles-Chefson

<sup>3</sup> respectivement rues M.-Auger, M.-Pelletier, Gramme

#### Éclairage public

Face aux nombreuses pétitions d'habitants, les élus ont pris d'ores et déjà des mesures pour favoriser l'éclairage de voies publiques particulièrement fréquentées et de fournir le gaz des appareils installés dans les voies privées ouvertes à la circulation publique. Concernant la gare, il est préoccupant de voir l'obscurité dans laquelle sont plongées le soir les salles d'attente aussi bien que les quais de départ et d'arrivée, d'autant plus qu'à deux pas de là, la gare d'Asnières est largement pourvue d'appareils électriques.

#### Égouts

C'est un danger pour la santé que la stagnation de ces eaux ménagères déversées par des habitants dans certaines rues, ainsi que la vidange des fosses d'aisance dans les égouts. La construction d'un réseau d'égouts devient urgente. Depuis 1895, un aqueduc souterrain de la ville de Paris passe au nord de la commune pour rejoindre la plaine d'Achères où sont étendues les eaux usées. Pourquoi ne pas y raccorder les conduites souterraines de certaines rues de Bois-Colombes ?

Déjà, suite au conseil municipal du 30 août, il est décidé que tout propriétaire qui conduira ses eaux pluviales et ménagères ou industrielles de sa propriété à l'égout devra en demander l'autorisation au Maire.

#### Enlèvement des boues et des ordures

L'enlèvement des boues et ordures jonchant les rues est, tout autant que les égouts, un enjeu d'hygiène publique. La ville de Bois-Colombes a fait appel à l'entreprise de M. Munier pour l'enlèvement des ordures, boues et immondices. Plusieurs habitants ont aussi sollicité la mairie pour l'installation de boîtes à ordures, comme celles que l'on peut voir à Paris depuis 1883, installées par le préfet de la Seine, Eugène Poubelle.

Mais les élus bois-colombiens sont réservés au vu des risques de vol, de renversement des boîtes par les chiffonniers et la nécessité de faire appel à un personnel plus important pour l'enlèvement. Il est toutefois rappelé aux Bois-Colombiens qu'il est interdit de déposer le soir les ordures dans les caniveaux et que celles-ci doivent être déposées le matin avant le passage du tombereau\*.

\* voiture de charge hippomobile ou tirée par des bœufs, composée d'une caisse montée sur des roues et qui peut être déchargée en basculant en arrière

#### Distribution d'eau potable

Depuis leur entrée en fonction, les élus ont demandé à la Compagnie des eaux de la banlieue de Paris de distribuer de l'eau potable pour l'usage domestique. Le docteur Le Roy des Barres a en effet constaté une épidémie de fièvre typhoïde dans les communes bénéficiaires du service de la Compagnie.

Il y a quelques mois, l'Académie de médecine a condamné l'usage de l'eau de la Seine même filtrée. Au vu de ces éléments, les élus demandent que l'eau de source remplace l'eau de Seine pour l'usage domestique.



Manœuvre de la pompe à bras des pompiers, rue Mertens, vers 1900

### Le cimetière

Une commune doit pouvoir accueillir ses morts. Mais il est difficile de trouver un terrain libre suffisamment étendu pour y établir un cimetière. Heureusement, la Redoute de Gennevilliers, sur le territoire d'Asnières, désaffectée depuis 1874, doit être vendue aux enchères en 1896. Les élus de Bois-Colombes ont proposé 102 600 fr. pour ce terrain.



Après la démolition des bâtiments et la construction d'un pavillon pour le conservateur, le cimetière de Bois-Colombes, situé à Asnières donc, sera mis en service le 1<sup>er</sup> juin 1899.

# Plus de Bois-Colombes

bureau de postes et télégraphes, une église, un temple protestant, un théâtre, une brigade de gendarmes lui permettent de revendiquer son érection en commune. Mais de nombreux projets doivent enco-

LES MOYENS POUR LES RÉALISER

## Les bons comptes font les bons amis

La loi du 13 mars 1896 érigeant Bois-Colombes en commune indépendante de Colombes comprend plusieurs conditions de séparation d'ordre financier. Une querelle de clochers qui va durer plusieurs années.

Pour leur premier budget, les élus peuvent compter sur des ressources provenant d'une part des contributions directes (foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres), d'autre part de l'octroi (un impôt indirect souvent remis en cause mais impossible à supprimer à l'époque). Des emprunts sont également nécessaires, notamment pour l'acquisition de la Redoute de Gennevilliers (cimetière) et les travaux de voirie. La nouvelle commune a par ailleurs été obligée de prendre à sa charge le service de deux emprunts contractés par Colombes pour financer l'école des Carbonnets et le marché.

### Recettes de l'octroi : à qui va l'argent ?

Même si les élus bois-colombiens *"souhaitent en finir au plus tôt avec la tutelle de Colombes"* en adoptant un budget propre exécuté à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1896, Colombes perçoit encore les recettes liées à Bois-Colombes provenant notamment de diverses impositions et de l'octroi jusqu'au 31 décembre 1896. Ainsi, Colombes verse, entre juillet et décembre 1896, une provision de 10 000 fr. à Bois-Colombes.

### Le bureau de bienfaisance verra-t-il le jour ?

Les deux villes se mettent rapidement d'accord sur la répartition des biens du bureau de bienfaisance de Colombes, malgré une contestation par Bois-Colombes des dépenses de pain et de viande fournies en 1896... Un compte de liquidation\* arrêté à la date du 1<sup>er</sup> avril 1900 est accepté en août 1902 par les deux communes. Il implique un versement par Colombes à Bois-Colombes de 3 308 fr.. Colombes remet également plusieurs titres de rente (legs Chapuis, Hass, Joly, Tesson, Jost et Saint-Hilaire) à Bois-Colombes avec jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1900. Le bureau de bienfaisance peut ainsi être créé. Il le sera officiellement en juin 1903.

\* bilan comptable tenant compte des actifs et des passifs de la Ville avant séparation, à répartir entre les deux communes.

### La séparation des biens entre les deux communes...

Pour le reste, la séparation des biens se révélera longue et houleuse. La loi du 13 mars 1896 prévoit en effet que :

- les biens immobiliers de Colombes, consistant en maisons et terrains, sont attribués à celle des communes sur le territoire de laquelle ils sont situés ;
- les rentes, créances et fonds pouvant exister dans la caisse de Colombes seront répartis entre les deux futures communes au prorata du nombre des feux (foyers) existant dans chacune d'elles ;
- la commune de Bois-Colombes contribuera dans la proportion de 35% au remboursement de l'emprunt de 815 524 fr., que Colombes a contracté pour la construction du groupe scolaire des Carbonnets (en 1889).
- Elle participera pour 22 250 fr. au paiement de la somme de 58 640 fr. due au département de la Seine pour diverses opérations de voirie. Ladite commune supportera seule les annuités restant à payer pour les travaux de la rue des Bourguignons, ainsi que pour le remboursement de l'emprunt de 60 000 fr., contracté en vue de la construction d'un marché à Bois-Colombes (en 1891).

### ... une source de discordes pendant 10 ans !

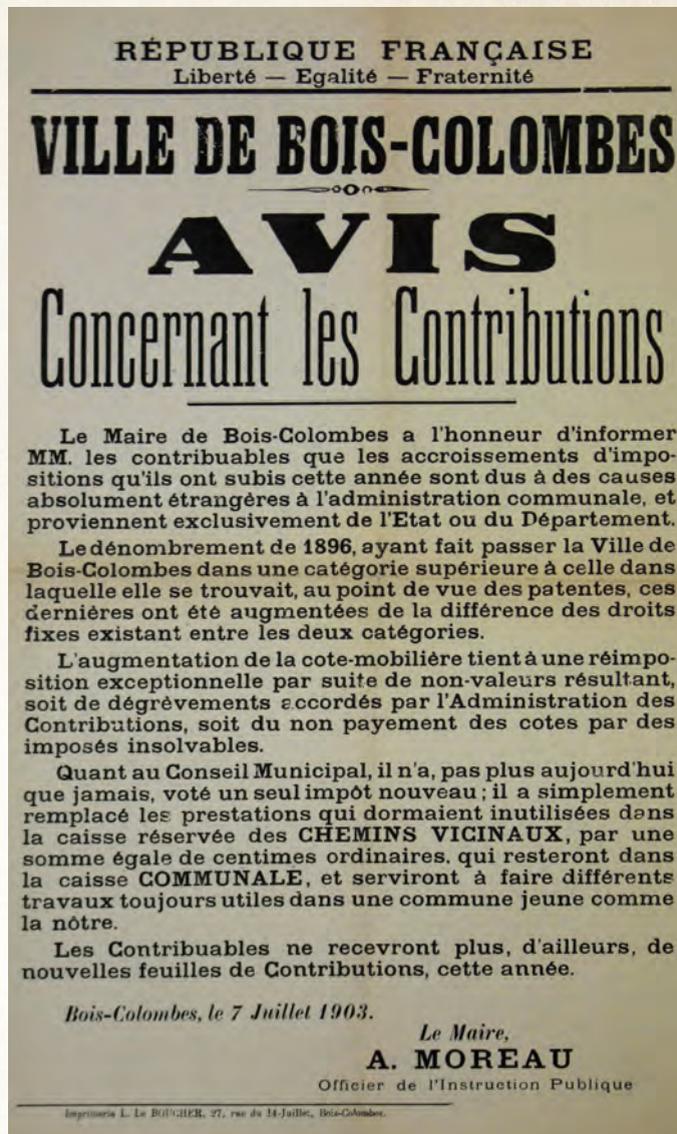
Le conseil municipal de Colombes approuve un compte de liquidation financière au 1<sup>er</sup> janvier 1902. Celui-ci prévoit un solde en faveur de Colombes de 100 385 fr. En 1903, Bois-Colombes sollicite le préfet de la Seine pour vérifier le compte, ce que n'accepte pas Colombes : *"Attendu que le règlement du compte de liquidation ne peut être subordonné au bon plaisir de Bois-Colombes"* et *"en présence du mauvais vouloir évident de la municipalité de cette commune"*, les élus de Colombes entament des démarches contre Bois-Colombes auprès de la préfecture de la Seine puis du Conseil d'État.

A la même période, Bois-Colombes remet en cause la répartition du calcul du partage des centimes additionnels communaux\*, du produit de l'octroi et l'utilisation du recensement de population effectué en 1896 pour calculer le nombre de feux servant à répartir entre les deux communes les rentes, créances et fonds pouvant exister dans la caisse de Colombes.

Un compte de liquidation rectificatif est établi en 1909 par Colombes. Il est prévu que Bois-Colombes paye 74 365 fr. avec les intérêts à Colombes et que Colombes remette à Bois-Colombes les titres de rente des legs Deville et Parchappe. Les élus de Bois-Colombes observent que ce compte est établi *"aux grands avantages de Colombes [...] beaucoup d'erreurs [sont] constatées au profit de Colombes"*.

Enfin, en 1913, le Conseil d'État statue : Bois-Colombes devra verser 56 000 fr. avec des intérêts (l'équivalent aujourd'hui de 179 000 € environ) à Colombes car il doit y avoir un partage des dettes de la commune de Colombes existantes lors de la Séparation au prorata du nombre de leurs feux. Ce sera le prix de l'indépendance !

\* Le centime additionnel est une taxe supplémentaire proportionnelle ayant pour assiette un impôt.



## La commune recrute !

Garde champêtre, tambour afficheur (crieur public), gardien-conservateur-fossoyeur de cimetière, préposé en chef pour les bureaux de l'octroi, employés au secrétariat de la mairie, commis auxiliaires à la mairie, secrétaire-chef des bureaux de la mairie, employé à l'état civil, garçon de bureau provisoire, concierge de la mairie, architecte communal, architecte-voyer (responsable de la voirie), agents voyers, cantonniers, sous-chef cantonnier, piqueur des travaux communaux, appariteurs, concierges et femmes de service des écoles, professeur de dessin, professeur de chant, professeur de gymnastique, commis principal, femme de service du dispensaire, médecin de l'état civil, médecin du bureau de bienfaisance, femme de service au Fourneau économique.

# Les élus du 1<sup>er</sup> conseil municipal de 1896

23 Bois-Colombiens ont été élus le 10 mai 1896, issus de trois listes candidates (lire page 4). Il n'existe aucune photo du premier conseil municipal, ni des réunions de ces premières années.



## AUGUSTE MOREAU

Auguste Moreau est né à Paris en 1849. Ancien élève de l'École Centrale des Arts et Manufactures, il est ingénieur civil. Il a travaillé à la Compagnie des Chemins de Fer du Nord. Un temps, il devient vice-président de la Société des Ingénieurs Civils de France qui lui a décerné en 1885 son grand prix triennal. C'est aussi l'auteur d'un *Traité des Chemins de fer*.

Dès son arrivée à Bois-Colombes en 1888, il s'intéresse à la cause indépendantiste. A la suite des élections municipales du 1<sup>er</sup> mai 1892, il est nommé 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Colombes.

A la Séparation, il devient le premier maire de Bois-Colombes le 16 mai 1896. Il le restera jusqu'en 1904. Il reçoit la Légion d'honneur en 1910 et décède le 1<sup>er</sup> mars 1922.



## CHARLES CHEFSON

Charles Chefson est né dans l'Indre en 1839. C'est un négociant retraité, propriétaire de sa maison située 38, rue Raspail. Membre de la Commission d'initiative créée en 1889, il est élu au Conseil municipal de Colombes en 1892. A la Séparation, il devient 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Bois-Colombes et sera réélu à ce poste en 1900. Il décède le 30 avril 1903.



## CHARLES DUFLOS

Charles Duflos est né dans le Pas-de-Calais en 1847. C'est un pharmacien honoraire, qui a longtemps tenu une officine à Paris, rue Lafayette. Il est Officier de l'Instruction Publique et Chevalier du Mérite Agricole. A la Séparation, il devient adjoint au maire de Bois-Colombes et sera réélu à ce poste en 1900. Aux élections municipales de mai 1904, suite à la défaite d'Auguste Moreau, Charles Duflos devient le deuxième maire de Bois-Colombes. Il décède le 4 mars 1910.



## AUGUSTE BAIN

Auguste Bain est né en Isère en 1856. Monté à Paris pour faire fortune, il devient tout à la fois inventeur, fabricant et commerçant : il dépose 19 brevets d'invention. Ce sont principalement le rasoir mécanique, en 1880, et la tondeuse de coiffeur, en 1885, qui sont à l'origine de sa fortune. Mais il a également inventé le relève-pantalon, le coupe-œuf, le pneu pare-boue et un dispositif absorbeur de chocs pour les automobiles.

Auguste Bain fait l'acquisition de nombreux terrains à Bois-Colombes, dont celui où se trouve sa villa Beauséjour (10, rue Carnot). Il est élu en 1896 au premier conseil municipal de Bois-Colombes, où il défend en priorité les intérêts des propriétaires de la commune et s'oppose aux impôts et aux emprunts, entrant ainsi dans la minorité. Il décède le 22 février 1916 à son domicile.

## STANISLAS FIERFORT

Stanislas Fierfort est né dans la Marne en 1838. Autodidacte, il est attiré par la question sociale. Il a écrit en 1895 un ouvrage de réflexions politiques, *Le Contrat humanitaire*, où il imagine, avec un demi-siècle d'avance, la Sécurité Sociale. Ancien négociant, propriétaire de plusieurs demeures à Bois-Colombes (2, avenue Calmels et 62, rue Raspail), il a participé à la création de l'association Philotechnique à laquelle il a fait un don de 4 000 francs et dont il deviendra le président.

Très actif dans le combat pour l'indépendance de Bois-Colombes, il appartient à la seconde commission d'initiative créée en 1878 et présidée par Joseph Mertens. Élu au conseil municipal de la nouvelle commune en 1896, il anime le groupe d'opposition au maire, Auguste Moreau, jusqu'à la défaite de ce dernier en 1904. Il décède le 10 novembre 1915.



## LOUIS DUFORÊT

Louis Duforêt est né dans le Nord en 1838. Entré tout jeune à la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest, il y a fait toute sa carrière. Dès son arrivée à Bois-Colombes en 1866, il s'est employé à lutter pour l'autonomie de ce village. Il a fait, lui aussi, partie de la seconde commission d'Initiative de 1878, et il en devient même le président. Il organise le 9 mars 1889, au café Boivin (31, rue des Bourguignons), une réunion pour l'autonomie : elle rassemble 200 habitants et aboutit à la signature d'une pétition par 890 habitants le 20 mai 1889. Nommé président de la délégation spéciale par le préfet en mars 1896, Louis Duforêt fut ensuite élu au Conseil municipal en 1896 mais fut battu pour le poste d'adjoint. Aux côtés de Stanislas Fierfort, il s'oppose au maire. Il décède dans sa villa de l'avenue Saint-Germain le 8 janvier 1931.



## LOUIS-ÉMILE DURANDELLE

Louis Durandelle est né à Verdun en 1839. Il monte à Paris à 20 ans. Après s'être formé à la photographie, il s'associe avec Delmaet pour fonder une entreprise de photographies. C'est ainsi qu'il prend en photo la construction et la restauration de monuments comme l'Opéra de Paris, l'Hôtel-Dieu, la Bibliothèque nationale, le Sacré Cœur, la Tour Eiffel, la gare Saint-Lazare, le Mont Saint-Michel, les fouilles du Louvre... Il parcourt toute la France en empruntant une voiture à cheval qui lui sert de laboratoire pour tirer ses photos. Lorsque son associé Delmaet décède, Durandelle épouse sa veuve, qui travaille aussi avec lui. En 1890, il vend son atelier et le stock de plaques-photos et se retire à Bois-Colombes dans un pavillon 145, rue Victor-Hugo.

En 1891, il participe aux activités de l'association Philotechnique, dont il devient président. A ce titre, il reçoit les Palmes académiques. Partisan de la Séparation, il est successivement conseiller municipal de Colombes et de Bois-Colombes.

Il est également comédien dans la troupe de La Rieuse. Rentier, Louis-Émile Durandelle possède plusieurs biens à Bois-Colombes dont le 108, avenue Villebois-Mareuil où l'association Philotechnique installe un temps son siège social. Il décède en 1917.

## Les autres élus du conseil

Louis Boulet, né en 1845, sans profession  
Constant Clerf, né en 1837, propriétaire  
Eugène Deligny, né en 1831, rentier  
Désiré Chesnot, né en 1841, sellier  
Jean Millien, né en 1836, commandant en retraite  
Charles Blasset, né en 1837, tapissier  
Alexandre Brun, né en 1835, sans profession  
François Heynen, né en 1828, rentier  
Vincent Pottié, né en 1843, marchand de meubles  
François Le Mignon, né en 1853, comptable  
Charles Griffoulière, né en 1853, négociant  
Félix Flandinette, né en 1849, employé  
Alfred Conus, né en 1834, employé  
Louis Buntzly, né en 1856, journaliste  
Antoine Toubhans, né en 1853, ingénieur  
Louis Jobert, né en 1860, employé

## Les groupes politiques représentés au Conseil municipal ont la parole...

### Majorité

Alors que le Conseil municipal devrait consacrer tout son temps et tous ses efforts à faire de Bois-Colombes une cité moderne et vivante conformément aux vœux de nos électeurs, une minorité s'ingénie à critiquer nos projets, nos travaux et nos décisions, sans aucune raison valable. Cette attitude, entièrement négative, s'explique facilement : ce petit clan, qui, contrairement à ses promesses électorales, se désintéresse de l'avenir de notre commune, regroupe à la fois ceux qui regrettent les écharpes convoitées et ceux qui défendent leur situation de propriétaires au détriment des intérêts de Bois-Colombes.

Les électeurs s'en souviendront certainement lorsqu'il s'agira de renouveler le Conseil municipal !

### Minorité

Nos concitoyens ont été très surpris de constater que ceux qui veulent diriger Bois-Colombes ignorent totalement une loi fondamentale du débat démocratique.

Lorsqu'une question intéressant notre commune se pose au Conseil, il est normal et légitime que chacun puisse faire entendre son point de vue et participe ainsi au meilleur choix possible. Or la municipalité considère comme son ennemi tout conseiller qui n'est pas de son avis, méprisant ainsi les électeurs qu'il représente et s'entêtant dans des solutions partisans. Il faut que M. Moreau comprenne que nous sommes en République et que le temps des monarques absolus est fini !

### Centre

Quand nous avons été élus, nous pensions être utiles à Bois-Colombes. Quelle déception ! L'ambiance du Conseil empêche tout travail sérieux. Deux bandes s'y opposent violemment et de façon continue, pour des raisons que nous ignorons et qui semblent remonter à loin, à tel point que l'intervention des appariteurs est souvent indispensable pour ramener un calme provisoire. Quel spectacle pour nos électeurs... Nous sommes bien loin de la grande famille que M. le Maire nous avait promis !

### Au sein du conseil municipal, une première année agitée

Un an seulement après l'indépendance de Bois-Colombes et les premières élections municipales, des élections complémentaires sont organisées le 1<sup>er</sup> août 1897 suite à la démission de dix conseillers d'opposition provenant de deux listes. Ils reprochent aux élus de la majorité l'absence de communication des dossiers présentés en conseil municipal dont le compte de gestion de la Ville en 1896.

Lors de la séance qui suit, le 13 août 1897, MM. Fierfort, Durandelle, Duforêt, Deligny, Le Mignon, Conus, Clert, Griffouillère, Buntzly, Baillargeat, appartenant tous à la liste d'opposition démissionnaire et réélue, redeviennent conseillers municipaux. Lors de cette séance houleuse, les conseillers minoritaires soumettent une déclaration de protestation en indiquant que les "conseillers réélus étaient investis du mandat de représenter la population",

ce qui n'était plus le cas, pour eux, des autres conseillers "répudiés par le suffrage universel". Cette déclaration n'est pas adoptée par le Conseil : 10 voix pour, 13 voix contre.

Les élus majoritaires proposent alors au vote une déclaration rappelant "le nombre de voix notablement inférieur [obtenu par les élus d'opposition, NDLR] à celui que la majorité a obtenu le 3 mai 1896", "les procédés de polémique usités [pendant la campagne, NDLR] et l'alliance avec leurs anciens adversaires et, en particulier, avec les révolutionnaires internationalistes". Ils estiment "que la majorité actuelle du conseil est parfaitement la représentation exacte de la majorité républicaine du pays".

Cette déclaration de la majorité est adoptée avec 13 voix pour, les dix conseillers de l'opposition votant contre.

## Choisissez le blason de la Ville

Toute ville se doit de porter haut et fier ses couleurs ! Dans ce contexte, le Conseil municipal a reçu 4 propositions de blason de l'artiste peintre héraldique Ernest Joseph Nierendorf. Le Conseil a décidé de soumettre à la population, pendant une durée de 30 journées, les 4 propositions à un vote. Pour ce faire, les votants sont invités à déposer en Mairie le coupon ci-dessous coché et dûment découpé. Le blason sera définitivement adopté lors du conseil municipal du 6 novembre 1908.



Choix n°1



Choix n°2



Choix n°3



Choix n°4

### Blason : le n° 1 l'emporte !

Le blason a été offert par Ernest Joseph Nierendorf, né en 1872 à Dôle (Jura), résidant 19 bis, rue Charles-Chefson. C'est la proposition n°1 qui sera finalement retenue lors du conseil du 6 novembre 1908.

Description héraldique : "De gueules, au tronc de chêne, mouvant de la pointe d'or, feuillé de même, chargé d'une colombe essorante d'argent, brochant sur le tout, au chef d'azur chargé du millésime 1896 (date de l'autonomie communale) en chiffres arabes d'or. Devise : Cuique nidus (à chacun son nid). Couronne composite de feuillages de sinople et de colombes d'argent sur un bandeau murillé d'or. L'écu orné de deux branches de laurier au naturel." Mais attention, ce blason de 1908 n'a jamais eu de reconnaissance officielle, la Ville n'ayant alors pas payé de droits de chancellerie ! Bois-Colombes se dote d'un nouveau blason en 1942 (l'actuel), validé cette fois-ci par la Préfecture.

## Droit de réponse

Un habitant anonyme de Colombes évoquait notre future ville en ces termes : "On a comparé souvent Bois-Colombes à une jeune épouse voulant se séparer de son vieux mari parce qu'il se refuse à satisfaire ses goûts de toilette ; il eut été bien plus juste, suivant nous, de le personnifier en jeune adolescent en train de devenir un homme, dont l'amour propre se trouve froissé de sa culotte trop courte et de sa veste raccommodée, résultat de la prévoyance d'une mère judicieuse et économe, qui s'empressera de lui payer un superbe complet lorsque son développement sera définitivement achevé." Nous pouvons aujourd'hui rétorquer à ce Colombien anonyme qu'ayant acquis la majorité, nous profitons joyeusement de l'indépendance et prenons en main avec sérieux notre avenir. Nous émettons le vœu que notre petite sœur La Garenne\* vive le même dessein !

\* La Garenne-Colombes est érigée en commune en juin 1910.

## Bois-Colombes en 1896 : ses logements, ses habitants, ses métiers



■ La commune compte **2 142 habitations** :

- 350 de plain-pied
- 1 562 avec un étage
- 130 avec 2 étages
- 70 avec 3 étages
- 26 avec 4 étages
- 4 avec 5 étages

295 ateliers, magasins ou boutiques sont répertoriés, dont 215 dans des locaux servant d'habitation.

■ **10 501 personnes** y habitent (10 134 sont effectivement présentes) :

- 4 507 hommes et 5 627 femmes (45% d'hommes et 55% de femmes)

- 9 350 Français (de naissance et naturalisés), dont 1 587 nés dans la commune.

- Les étrangers recensés sont 784 au total. Les nationalités les plus représentées sont les Belges (181), les Allemands (148), les Anglais/Écossais/Irlandais (133) et les Suisses (98).

■ **Sur un échantillon de 2 399 habitants (soit environ le quart de la population recensée)\***, on dénombre 1 521 personnes entre 20 et 64 ans (hommes et femmes confondus), 743 de moins de 20 ans (215 de 15-19 ans et 528 de moins de 15 ans) et 135 personnes de 65 ans et plus.

### Répartition des actifs selon leur profession en 1896

Sur l'échantillon de 2 399 habitants\*, 568 sont actifs, soit environ 38% des 20 à 64 ans (hommes et femmes confondus), sachant que les Bois-Colombiennes étaient majoritairement sans profession.

- Employés et ouvriers dans des entreprises artisanales ou commerces : 130 (23% des 568 actifs)
- Employés de bureau et fonctionnaires : 89 (15,5%)
- Commerçants, restaurateurs, artisans indépendants avec un fonds de commerce : 80
- Rentiers et propriétaires terriens : 52 (9%)
- Ouvriers du bâtiment (dont maçons) : 48 (8,5%)
- Employés de maison et concierges : 42 (7,5%)
- Professions artistiques et littéraires (comédiens, musiciens, journalistes...) : 30 (5,5%)
- Professions libérales (avocats, assureurs, architectes...) : 20 (3,5%)
- Ouvriers agricoles : 16 (3%)
- Cheminots (employés compagnies de fer, de manière générale) : 11 (2%)
- Ouvriers : 10 (2%)
- Agriculteurs, exploitants : 8 (1,5%)
- Chefs d'entreprise bâtiment, industrie, etc. : 7 (1%)
- Métiers de la finance (banquier, courtier, boursier...) : 7 (1%)
- Médecins : 6 (1%)
- Enseignants, chercheurs, directeurs d'établissements scolaires : 6 (1%)
- Marchands ambulants : 2 (0,5%)
- Militaires dont sapeurs-pompiers : 2 (0,5%)
- Professions intellectuelles supérieures (ingénieurs, inventeurs...) : 2 (0,5%)

\*L'échantillon porte sur les voies suivantes : quartier des Chambards (avenue d'Argenteuil, villa des Roses, rue Victor-Hugo, rue des Chambards/rue A.-Guyot) ; quartier des Carbonnets (rue des Aubépines/rue du G<sup>e</sup>-Leclerc, rue Denis-Boucher/rue H.-Litoff, rue de la Procession/rue P-Joigneaux, rue des Carbonnets/rue P-Déroulède).

## Bientôt une nouvelle gare aux Vallées



Il est très commode de se déplacer sur notre territoire et c'est ce qui fait la renommée de notre commune. Bois-Colombes possède en effet, depuis 1857, une gare lui permettant d'aller à Paris ou à Argenteuil. Depuis 1891, la ville compte aussi une ligne de tramway, allant à Colombes et à Paris ; une seconde ligne est à l'étude pour rejoindre Saint-Ouen. De plus, Bois-Colombes est environnée des gares d'Asnières, de Bécon-les-Bruyères et de Colombes. Mais **il manque une station** pour desservir le sud de Colombes et de fait, les rues voisines de Bois-Colombes : une nouvelle gare est donc envisagée sur la ligne allant de Paris à Saint-Germain, entre les stations de Bécon-les-Bruyères et La Garenne-Colombes : la gare des Vallées, c'est ainsi qu'elle devrait s'appeler.

### Mais qui va payer ?

Dans sa séance du 19 septembre 1896, le conseil municipal de Bois-Colombes, tout en se déclarant favorable à ce projet, a refusé catégoriquement toute participation à sa réalisation.

Pour financer la gare des Vallées, Colombes souhaite faire appel à la générosité des habitants du quartier. Ainsi Charles Duport, demeurant 61, rue de la Procession\* à Bois-Colombes – et qui possède de nombreux terrains dans les environs – s'est déjà engagé à payer en quatre annuités la somme de 2 000 francs. Ce qui est fort généreux de sa part mais le budget total de ce chantier est d'environ 115 000 francs.

Soyez généreux, contribuez au financement de la nouvelle gare !

\* rue Pierre-Joigneaux aujourd'hui

La construction de la gare des Vallées sera achevée en octobre 1897.

## BRÈVES

### LA MAISON À COQUILLAGE SERA DÉTRUITE

En date du 8 septembre 1896, lors du conseil municipal, M. le Maire fait connaître qu'il a fait les démarches pour assurer la démolition de la maison dite à coquillages, située rue des Bourguignons et qui menace ruine, constituant un réel danger pour la sécurité publique.

Cette maison faisait partie de l'auberge d'Auguste Thiéfine, le premier habitant de notre ville. Ouverte en 1845, l'auberge propose des fêtes réputées légères qui attirent de nombreux Parisiens faisant la réputation de ce petit coin de campagne. Notre aubergiste décède accidentellement en 1863 sans avoir connu son cher Bois-Colombes indépendant.

### HALTE AUX PASSAGES À NIVEAU DANGEREUX



Rue Pierre-Joigneaux

Si le train est un moyen de transport très apprécié, les cinq voies ferrées qui découpent la commune et multiplient les passages à niveau sont un danger permanent. La suppression des passages fait toujours débat et le projet de creuser à l'emplacement des voies les plus fréquentées mériterait bien d'être étudié par les nouveaux élus si l'on veut éviter encore un terrible accident.

## Le square Désirée-Lachon ouvre aux habitants

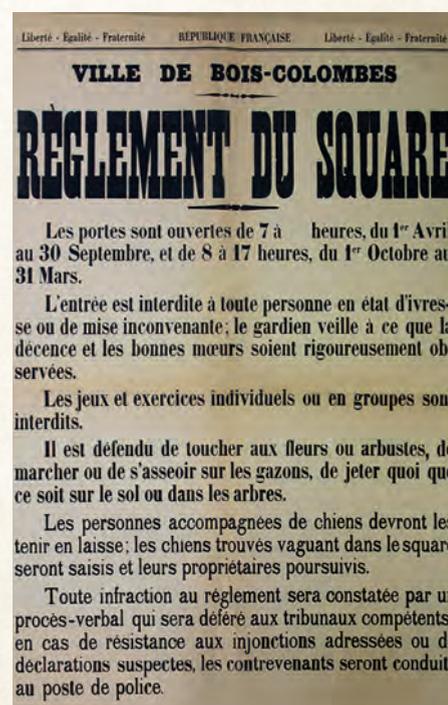


Par acte passé le 26 novembre 1896 devant notaire, Mme Désirée Lachon, propriétaire, a fait donation à la commune d'une propriété de 2 100 m<sup>2</sup> située au 53, rue des Aubépines<sup>1</sup>, sous réserve de conserver le jardin tel qu'il existe, qu'il soit accessible au public et qu'il porte le nom de "square Désirée-Lachon"<sup>2</sup>. Le Maire profite de cette généreuse nouvelle pour vous informer des règles de vie qui s'appliquent

dans le square de la ville. Il prie la population de se conformer à celles-ci.

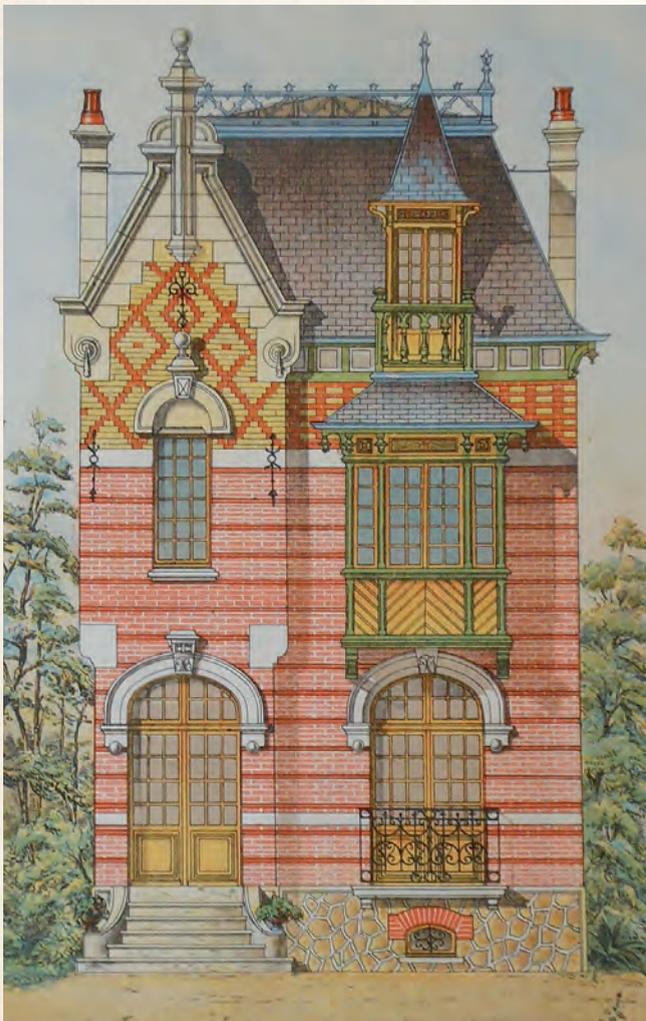
<sup>1</sup> rue du Général-Leclerc

<sup>2</sup> Il change de nom en 1917 pour devenir square de la République (en lien avec la place du même nom), puis il devient square du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny en 1952 (son nom aujourd'hui) ; une plaque porte encore le nom de Désirée Lachon.



# Devenez propriétaire à Bois-Colombes

Découvrez les maisons des architectes Leseine constructions de villas et maisons payables comptant ou sous forme de loyer



## Maison 72, rue de la Côte-Saint-Thibault\*

Cette grande et belle maison a été construite par les frères Leseine en 1899 pour M. Eugène Campagne, horloger. Visibles de la rue, sur la façade principale, des éléments décoratifs rappelant le style gothique (pinacle<sup>1</sup> au-dessus de la porte, sculptures représentant une tête de lion, des personnages fantastiques), la Renaissance (pilastre<sup>2</sup> entourant les fenêtres avec frise décorative, chapiteaux de pilastres et allèges de fenêtres, garde-corps), le style baroque (médaillon sous le pinacle) ou le style pittoresque et régionaliste (bois sculptés utilisés pour l'auvent de la fenêtre de toit). Un tirant<sup>3</sup> orne le pignon. L'usage de divers matériaux de construction (ardoise, pierre de taille et meulière, brique...) est caractéristique du style

éclectique qu'appréciant tant les Leseine. Les autres façades sont plus sobres avec l'emploi de matériaux moins onéreux (pas de pierre de taille) et l'absence d'ornements. M. Campagne nous a indiqué qu'il avait sollicité les deux frères colombiens après avoir consulté plusieurs revues d'architecture à destination du grand public : *La maison pour tous à la campagne, Villas et maisons de campagne et l'habitation à bon marché*.  
<sup>1</sup> *couronnement ouragé, en forme de cône ou de pyramide, décorant le sommet des toits, des contreforts, des pignons*  
<sup>2</sup> *faux pilier intégré au mur en ornement*  
<sup>3</sup> *dispositif soumis à un effort de traction (plancher, charpente)*  
\* rue Jean-Jaurès aujourd'hui

Etude de M VAVASSEUR, Notaire à COLOMBES (Seine)  
16, rue de Paris, 16

### ADJUDICATION VOLONTAIRE

A COLOMBES, en l'étude et par le Ministère de M VAVASSEUR, Notaire.  
Le DIMANCHE 29 JANVIER 1905, à 1 heure

# PROPRIÉTÉ

A BOIS-COLOMBES  
Rue des Aubépines, n° 85  
A proximité de la GARE de BOIS-COLOMBES

DESIGNATION :  
Une MAISON sise à Bois-Colombes (Seine), rue des Aubépines, n° 85, élevée sur terre-plein.  
D'un rez-de-chaussée composé de : Grande cuisine, salle à manger, escalier conduisant au premier étage, cabinet au fond, petit salon.  
Et d'un premier étage comprenant 2 chambres à coucher avec cabinets de toilette, Grenier au-dessus converti en filles.  
Water-closet. Puits souterrain avec Mue. Veuve Gosse.

Etude de M VAVASSEUR, Notaire à COLOMBES (Seine)  
16, rue de Paris, 16

### ADJUDICATION

En l'étude et par le Ministère de M VAVASSEUR, Notaire.  
Le SAMEDI 7 Avril 1900, à 1 heure 12 précise

EN DEUX LOTS de

# DROIT AUX BAUX

## PROMESSES DE VENTE & CONSTRUCTIONS

BOIS-COLOMBES, rue Victor-Hugo, 45 et 67  
Département de l'arrondissement de la Seine (Seine)

LA JUDICIAIRE COMPROMISE :

PREMIER LOT  
Le droit au bail d'une maison de rapport, sise à Bois-Colombes, rue Victor-Hugo, n° 45, avec promesse de vente moyennant 50,000 fr. et construction légère, à usage de chais, élevée sur le terrain loué.  
Le bail a été consenti pour 7 années, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1897, moyennant un loyer annuel de 2,000 francs.

DEUXIÈME LOT  
1<sup>er</sup> Droit au bail d'un terrain, à Bois-Colombes, rue Victor-Hugo, n° 67 et la promesse de vente, moyennant 8,000 francs. Loyer annuel 550 francs.  
2<sup>o</sup> Droit au bail d'un terrain contigu au précédent et à la promesse de vente, moyennant 10,000 francs. Loyer annuel 300 francs.  
3<sup>o</sup> Constructions à usage d'écure et remise, élevées sur ces deux terrains.

En cas de non-adjudication du second lot, il sera immédiatement procédé à l'adjudication du même lot, comprenant seulement le droit au premier bail (loyer 550).

MISES A PRIX : 1<sup>er</sup> lot . . . 200 francs  
2<sup>e</sup> lot . . . 200 francs

Loyer d'avance à rembourser pour le 1<sup>er</sup> lot, 1,000 francs

CONSIGNATION POUR ENCHÈRE, POUR CHAQUE LOT, 100 francs

S'adresser pour tous renseignements :  
1<sup>o</sup> à M MAUGÉ, syndic de faillites, demeurant à Paris, 16, rue de Valenciennes.  
2<sup>o</sup> à M VAVASSEUR, notaire à Colombes, dépositaire du cahier d'enchères.

Imprimerie de Colombes — J.-B. FAURE, 3, rue Oudinot-Vivier



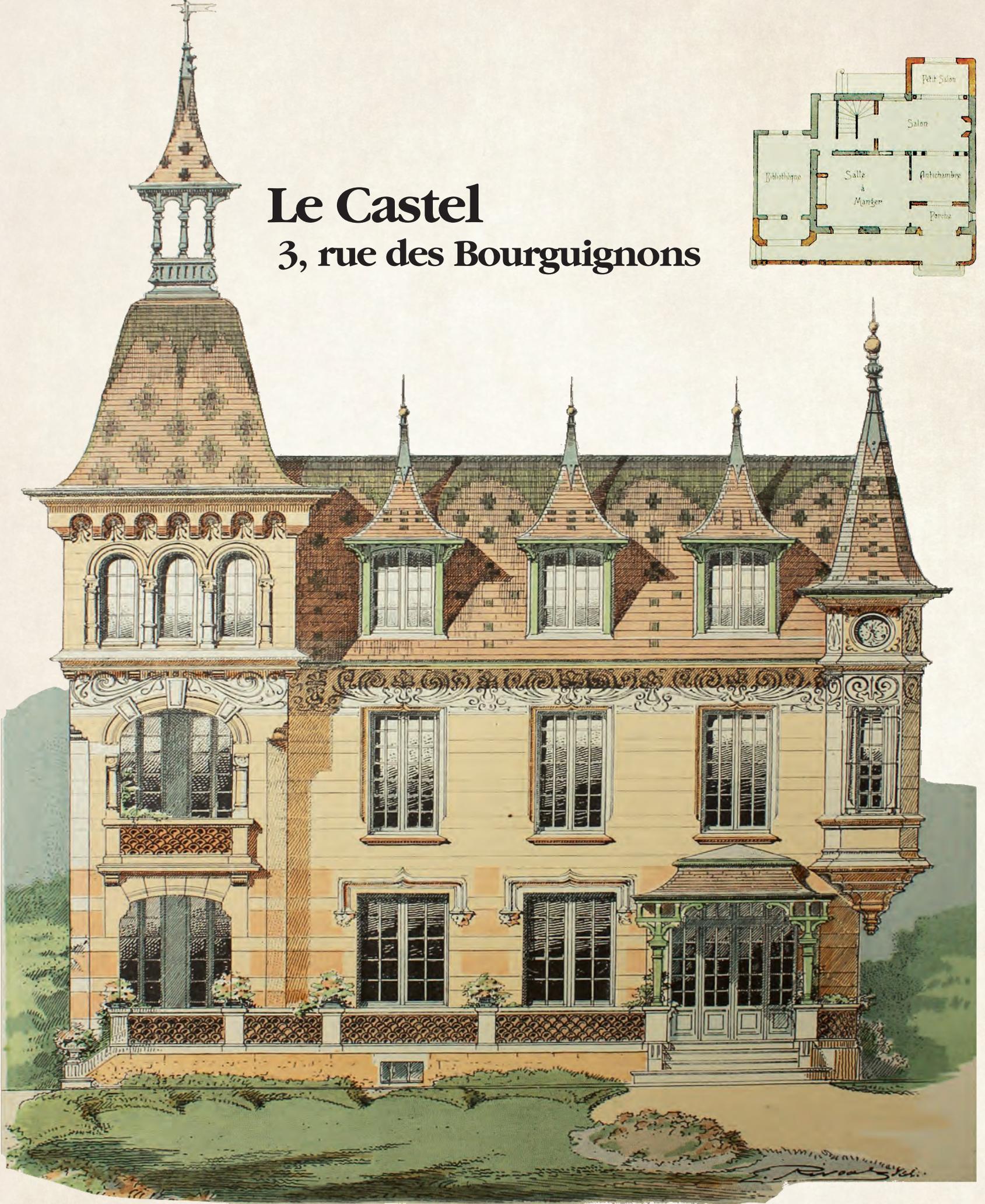
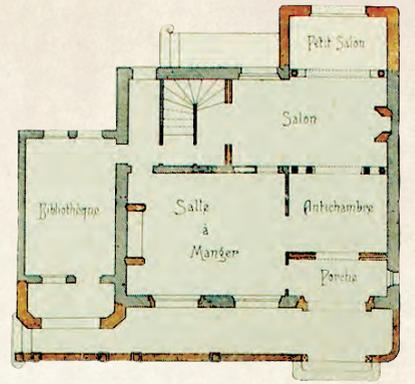
### Les frères Leseine au goût du jour... de l'époque !

Provenant d'une famille de maçons et d'entrepreneurs en bâtiment installée à Colombes depuis huit générations, Albert et Paul Leseine, après avoir suivi des études d'architecte, reprennent l'entreprise familiale en 1887. Durant leur carrière, les frères Leseine édifient des habitations (constructions modestes – maisons, lotissements ou immeubles –, villas, immeubles de rapport et hôtels particuliers) et, dans une moindre mesure, des édifices publics (des écoles comme l'école Victor-Hugo et l'hôtel

de ville à Colombes). Ils s'illustrent principalement à Colombes et dans les communes alentours, comme à Bois-Colombes (le château des Tourelles, le "Castel"... ) et à Asnières-sur-Seine. Les deux frères architectes vont être influencés par le style éclectique en vogue au 19<sup>e</sup> siècle. Ce courant mélange des éléments architecturaux empruntés à des mouvements de diverses époques dans un but uniquement décoratif.

# Le Castel

## 3, rue des Bourguignons



Albert François David, représentant de commerce, a dernièrement fait appel aux frères Leseine pour réaménager son hôtel particulier situé au 3, rue des Bourguignons.

Les deux architectes colombiens décrivent leurs travaux dans la revue *L'Architecture usuelle* : "Il s'agissait, en l'espèce, d'augmenter et d'habiller – surtout en façade vers la rue – une assez maussade maison, vieille case familiale mais boîte aux murs nus, aux

toits plats. En avant, l'addition d'une tour carrée formant loggia au-devant des fenêtres conservées d'une petite annexe et chambre au-dessus ; puis l'ouverture d'un large porche à droite, avec auvent en charpente ; étalage d'une vaste terrasse courant au long de la façade ; enfin tourelle d'angle à pans coupés et lucarnes flamandes : voilà pour le gros œuvre rapporté. Un ravalement en ciment blanc ou au stuc de chaux ; une frise haute, décorative, exécutée en "graffite" –

sorte de gravure sur fonds superposés d'enduit de mortier brun, rouge et blanc – ; des babuts ajourés à l'italienne ; enfin une toiture en tuiles de divers tons formant mosaïque : voilà pour le décor superficiel."

Cette transformation d'un bâtiment insignifiant en une originale et coquette demeure valait d'être rapportée à nos lecteurs assidus.

## EFFROYABLE DÉSASTRE

### Un violent cyclone sème la ruine et la désolation à Bois-Colombes

Nous pouvons dire que nous vivons une « année des cyclones » en France. Après Le Havre et Paris en septembre 1896, puis la grande tempête dans l'ouest du pays de décembre, et tout début juin, le violent orage qui a éclaté sur le massif de la Chartreuse, c'est la banlieue ouest de Paris qui vient d'être ravagée par une tornade vendredi 18 juin de cette année 1897.



Un mur de clôture renversé rue de la Côte-Saint-Thibault (actuelle rue Jean-Jaurès)

Hier, le vent soufflait du Sud quand, peu avant 17h, il tourne à l'Ouest, et un violent coup de vent se lève à hauteur de la statue de La Défense. Cette tornade, précédée d'une pluie diluvienne, traverse aussitôt Courbevoie et Charlebourg<sup>1</sup>, abattant murs et arbres et soulevant le toit des maisons.

La tempête traverse la ligne de chemin de fer à hauteur de Bois-Colombes. La circulation des trains est alors interrompue car la toiture des ateliers de la Compagnie de l'Ouest, impasse des Carbonnets, s'est effondrée sur cinq ouvriers, et les débris ont été jetés sur la voie. M. Beauverin a eu la colonne vertébrale cassée et son état est désespéré. Son collègue Alexandre Naudet, charpentier, est gravement touché à la tête et a la mâchoire fracturée.

Notre reporter, envoyé Côte-Saint-Thibault<sup>2</sup>, nous rapporte que tous les arbres et une partie des habitations sont au sol, particulièrement dans l'avenue Saint-Germain<sup>3</sup> et la rue des Bourguignons.

M. Blondeau, l'auteur dramatique bien connu qui habite impasse des Carbonnets, contemple avec consternation les restes de sa maison. Le toit d'un hangar est passé de sa rue à l'avenue Henri-Barbusse en



Un hangar effondré dans les ateliers de la Compagnie de l'Ouest impasse des Carbonnets à Asnières.

couplant des cheminées d'usine. La trombe continue sur Asnières, où elle tue deux ouvriers des usines Coignet, et poursuit sa course folle au-delà de la Seine jusqu'à Drancy.

D'après notre reporter toujours, les personnes qui se sont trouvées dans le passage du tourbillon affirment avoir entendu un bruit analogue à celui de plusieurs fourgons d'artillerie, lancés à toute vitesse sur une route mal pavée.

Beaucoup de blessés, légèrement touchés, ont pu être soignés sur place, mais certains, plus grièvement touchés, ont dû être emmenés en ambulance à l'hôpital Beaujon.

Au cours de sa visite sur les lieux, ce jour, M. Dubois, le président du conseil général de la Seine a, en effet, constaté que par une

heureuse innovation, la place des Fêtes de Bois-Colombes, où de nombreux forains sont installés en ce moment, était pourvue d'un poste de secours et d'un service d'incendie prêts à toute éventualité.

Notre journal organise une quête pour venir en aide aux sinistrés, transmettre votre don à la rédaction.

<sup>1</sup> quartier de La Garenne-Colombes

<sup>2</sup> rue Jean-Jaurès actuelle

<sup>3</sup> av. R.-P. C.-Cloarec aujourd'hui

Ce jour-là, l'anémomètre de la station météorologique d'Asnières atteint son maximum avec 108 km/h enregistrés. Mais on estime aujourd'hui, d'après les dégâts causés, que les vents ont soufflé entre 220 et 270 km/h.

## HORRIBLE ASSASSINAT

### Une rentière égorgée par des voleurs rue Marie-Laure



Lundi, au 6 rue Marie-Laure, M. et Mme Dechasseaux s'inquiétaient de voir que les persiennes de leur voisine restaient closes. Ils s'en allèrent frapper à la porte de Mme veuve Tusseau, née Sébastienne Jacquemin, pour s'assurer qu'elle n'était pas malade et n'avait pas

besoin de soins. Ils restèrent sans réponse !

Un des fournisseurs de la vieille dame, le pâtissier Alexandre Thiou, alerté à son tour, brisa un carreau de la fenêtre et s'introduisit dans l'appartement. Il poussa aussitôt un grand cri devant le spectacle d'horreur qu'il découvrit. La rentière avait été égorgée, et son appartement cambriolé. Des voisins se souvinrent avoir vu, le samedi précédent, deux hommes discuter avec la veuve Tusseau, dans son appartement. Bien mis, en pardessus et haut-de-forme, ils semblaient vouloir louer un des appartements de l'immeuble. Une femme brune les attendait dehors, faisant les cents pas dans la rue. Les probables assassins étaient repartis par la rue des Chambards\* vers le tramway Colombes-Quatre-Routes/Madeleine.

A l'heure où nous écrivons, on recherche activement les assassins. M. Dhomme, commissaire de police de Courbevoie, et M. Hamard, de la Sûreté, font appel à la population pour collecter des témoignages sur ce trio d'infâmes individus. **Écrire au journal qui transmettra.**

\* rue Adolphe-Guyot aujourd'hui

## A L'HEURE OÙ NOUS METTONS SOUS PRESSE

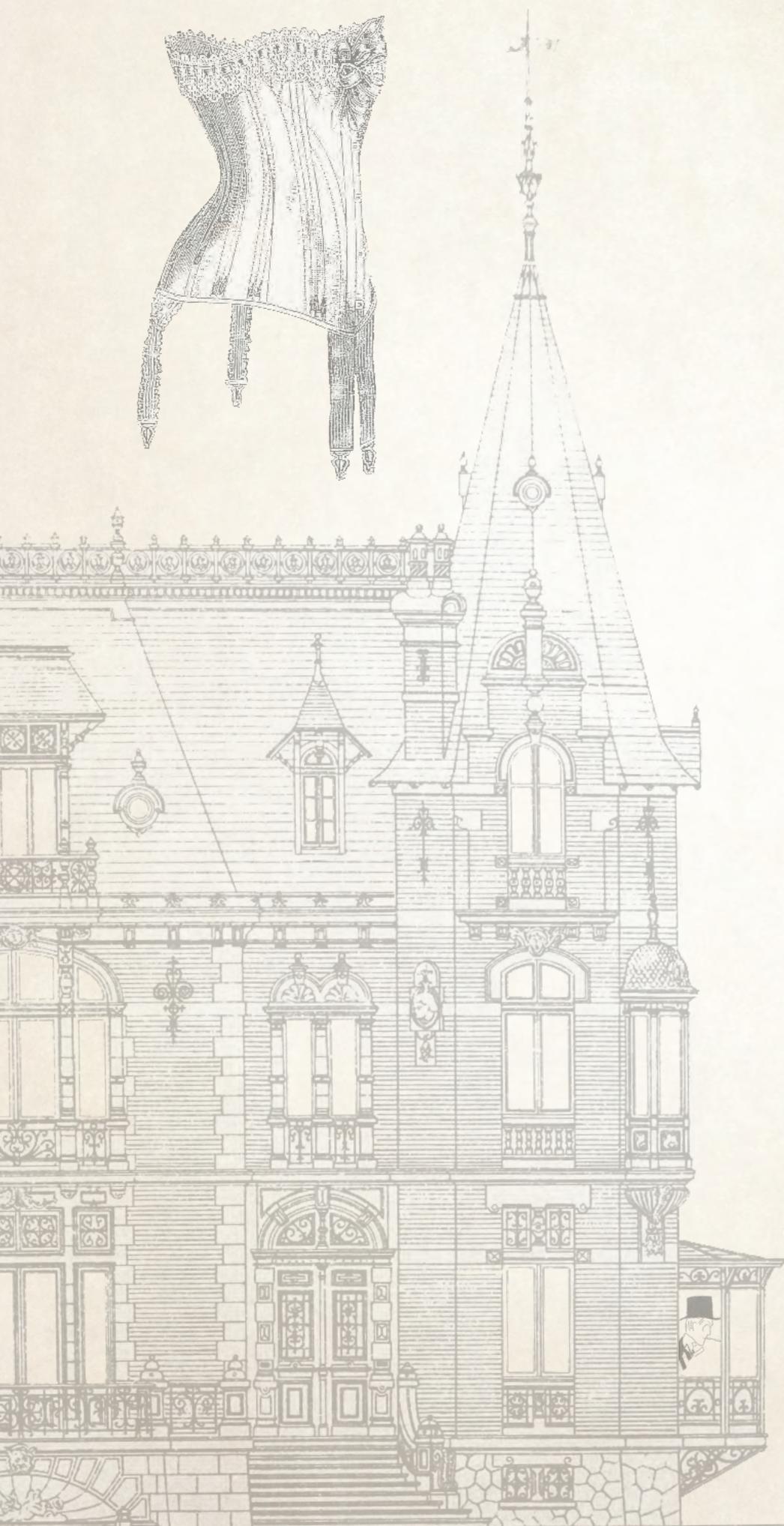
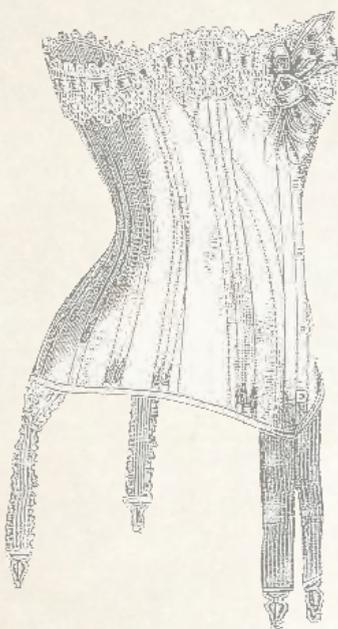
### ACCIDENT À BOIS-COLOMBES



Un terrible accident est arrivé dimanche à 11h22 du soir à Bois-Colombes. Le jeune Aubert, employé à la gare, ayant voulu monter sur le fourgon à bagages au moment où le train n°31 arrivait de Paris, a fait un faux pas qui l'a fait tomber entre le quai et le rail où il a eu le pied gauche coupé à la hauteur de la cheville. Transporté immédiatement à la pharmacie Chapelle, le blessé y a reçu les premiers soins de notre nouveau médecin, M. Mellinger, qui demeurant près de la gare, s'était empressé de répondre à l'appel qui lui avait été fait, puis il a été conduit à l'hôpital Beaujon où l'amputation a été opérée au-dessus de la cheville. **L'état d'Aubert est très grave !** Ce pauvre garçon, âgé de 19 ans, est le soutien d'une vieille mère infirme. Il n'y avait que quinze jours qu'il était entré comme facteur\* à la gare de Bois-Colombes. **Le Journal lui souhaite un prompt rétablissement.**

\* chargé de la manutention et de la distribution des colis

# LE VOL DU CHÂTEAU DES TOURELLES



**E**n ce bel après-midi du 17 septembre, deux femmes discutaient devant un grand immeuble, rue Royale : la comtesse de X. et Maria Marcel, la célèbre corsetière, descendue de son atelier pour raccompagner la comtesse à sa voiture.

- « Ne vous inquiétez pas, Madame la Comtesse, votre corset sera prêt demain. Je vais achever ce soir d'y coudre les pierres précieuses. Je ferai cela chez moi, à Bois-Colombes, j'y suis plus en sécurité. »

- « J'ai confiance en vous, ma bonne Maria. Ce corset m'est indispensable demain soir pour aller au grand bal à l'Opéra. Je le ferai prendre chez vous, dans la matinée, par mon domestique, Léon. Rappelez-moi votre adresse... »

- « Château des Tourelles, rue des Carbonnets\* à Bois-Colombes. Ce n'est pas loin. Bonsoir, Madame la Comtesse. »

## “ Il ouvrit le paquet et contempla le magnifique corset ”

Le lendemain, vers 9 heures du matin, un fiacre s'arrêta devant le château des Tourelles. En descendit un bel homme, d'un certain âge, vêtu d'une livrée de grande maison. Sa grande cape entrouverte laissait voir un habit en laine bleue marine avec des boutons dorés, un pantalon à barrettes jaunes, une chemise blanche à col cassé, un nœud papillon de même couleur. Une casquette noire couvrait ses cheveux grisonnants. Il sonna à la porte du parc, rue des Carbonnets\*, on vint lui ouvrir, et il s'avança jusqu'à la grande porte du château. Avec ses deux tourelles, son échauguette, sa terrasse au soleil, ses sculptures qui ornaient la façade, le castel avait une belle allure. Le visiteur fut introduit dans le grand salon où se tenait Maria Marcel.

- « Bonjour, Madame » dit-il en retirant sa casquette, « Je suis Léon... »

- « Oui, vous venez chercher le corset de Madame La Comtesse ? Il est prêt, enveloppé dans ce grand carton. J'ai travaillé toute la nuit dessus. Prenez-en grand soin, car il est fragile ! »

- « N'ayez crainte, Madame. Je connais sa valeur... »

- « Remerciez Madame la Comtesse de ma part. J'espère que ce corset lui donnera satisfaction ! »

- « Je n'en doute pas, Madame. »

Le domestique prit le paquet.

- « Avant de partir, passez par la cuisine, mon brave. On vous donnera de quoi vous rafraîchir. »

Quelques instants plus tard, le domestique s'en allait, traversant le parc sans se presser, et montait dans le fiacre qui l'attendait.

Assis dans la voiture, il ouvrit le paquet et contempla le magnifique corset. Il hocha la tête en souriant : il y en avait pour une petite fortune. Alors il retira sa livrée et sa casquette, s'enveloppa dans la cape et fit glisser la perruque grise qui cachait ses cheveux bouclés : c'était Arsène Lupin, le gentleman cambrioleur, qui, passant hier après-midi rue Royale, avait entendu la conversation de la comtesse et de Maria Marcel, en avait fait aussitôt son profit, et venait de réussir, avec son audace habituelle, le vol du château des Tourelles, dont le mystère allait remplir les journaux pendant de nombreuses semaines.

A suivre...

à la façon de Maurice Leblanc

\* rue Paul-Déroulède aujourd'hui

Extraits du registre d'état civil de 1896

## NAISSANCES

**Le maire et toute l'équipe municipale souhaitent la bienvenue à :**

Adrienne DUMURS	Jean-Marie LE PODER
Jeanne KOCH	Louis PLOUVIER
Georges GASSE	Suzanne BAUDET
Gustave ROSE	Marie-Louise LEMAN
Suzanne MAINE	Marguerite CLOAREC
Bertille NOUVIER	Jeanne GIRARD
Yvonne JORDONNET	Roger LAGRANGE
Paule BARÉA	Henri BOUC
Marthe LANDRINE	Marcel SAUSIN
Marguerite VIGNEUX	James LABORDE
Georges MOCK	René BERGER
Gabriel MEUNIER	Germaine KLEIN
Camille RAVENELLE	Chloé TISSOT
Marie MOULY	Émile LOUVET
Gustave LOUVET	Marion GOTTARDI
Marie-Louise CASTERA	Pierre LÉCUYER
Madeleine GAUTHIER	André SONNET
Jacques POISOT	Marie MIRAT

## MARIAGES

**Le maire et toute l'équipe municipale adressent leurs sincères félicitations à :**

Clémentine MÉLIANE et Eugène BOUCHÉ  
 Émilie ENGEL et Étienne DEBRION  
 Constant JEUDY et Aline DORVILLE  
 Marie GIRAUD et Jean MICHAUD  
 Joséphine BRIGNON et Alphonse CASTE  
 Joséphine BONNIOT et Auguste ORANGE  
 Marguerite CROUTOIR et Jules RÉHAULT  
 Gabrielle HUMAIN et Hyppolite BOUDIER  
 Berthe MITON et Armand CHESNOT  
 Hortense FATHE et Alphonse BENDY  
 Alphonsine CISSÉ et Baptiste DAVID  
 Blanche HUGON et André BURGOS  
 Konkordia RÜCKET et Pierre GRANGER  
 Marie-Jeanne HEINERY et Félix BIGOT  
 Henriette BERCHET et Jean-André SOUQUET  
 Adélaïde PELÉ et Joseph DRAIGNANT  
 Léonie COLIN et Paul BALLU  
 Augustine GÉRARD et Pierre EYSCHEN  
 Rosalie BOSCH et Philippe OURY  
 Rosalie CORBY et Jules DELAMARE  
 Julia CAMUS et Eugène MARET  
 Louise LENONCOURT et Jules CHAGOT



Photo et médaillon du mariage de Léonie et Victor Manier (1918)

## DÉCÈS

**Le maire et toute l'équipe municipale partagent la peine de la famille de :**

Marguerite FRIMOUSE	Georges BARTHIER	René BISSAC
Gustave MABIRE	Jean-Georges SCHOEN	Pierre AURIÈRES
Adolphe DUBUCQUOY	Marius GIRARDY	Louise MONTAGNE
Baptiste ARNAL	Élisa LEBOURG	Michel GRANDBARBE
Louis POTTIER	Vve AMSLER	Roger LAGRANGE
Louis FUSSE	Georges FIESS	François MONTAGNE
Rosalie LEQUÉRY	Fanny LÉVÊQUE	Germaine GALLIEN
Ép. BOUCHET	Vve LAURENT	François COTTIN
Éléonore LAGARDE	Louise LEVASSEUR	Marie LONGIS
Pierre ROUSSEL	Ép. LOUBRY	Vve FRAPPIER
Jacqueline MANGE	Jules TRIDOT	Brigitte SINOM
Vve GADIFERT	Marie LEBLANC	Vve PROGER
Marie-Jeanne LE GALLO	Ép. LAURENT	Marguerite GAILLET
Ép. LE PODER	Angéline LAHR	Marie BONNETTE
Achille PEYROULAN	Ép. DAUX	Ép. CHESNAY
Anne-Marie LAGROUAI	Marie LEBLANC	Madeleine ROUDIÈRE
Ép. NICOLAS	Ép. LAURENT	Vve LABROUSSE
Mélanie BENOIT	Pierre COUDRAY	Sainte-Perrine PAIN
Ép. DOLE	Auguste MESNIL	Augustine MISSONNIER
Jean-Baptiste LEYGUES	André PINÇON	Henry AVIGNON
Louise AUBERT	Alexandre RANDOIN	Louis GARNIER
Ép. POISOT	Émile ZOZAYA	

## Robert Bain nous a quittés

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Robert Bain, le 17 mai 1904, des suites d'une septicémie. Le plus jeune enfant d'Auguste et Coelina Bain s'est éteint à l'âge de 13 ans. Robert Bain était l'unique héritier mâle d'Auguste Bain, inventeur prolifique du rasoir mécanique, de la tondeuse à coiffeur ou du coupe-œuf. La famille, bouleversée par cette disparition, souhaite consacrer une partie de sa fortune aux œuvres sociales en faisant des donations à la ville pour la construction d'une crèche et pour l'institution d'une bourse de voyage offerte aux élèves bois-colombiens. La mémoire du fils et du frère aimé sera perpétuée par le don d'un vitrail représentant Robert Bain à l'église Notre-Dame de Bon-Secours et le percement d'une rue portant le nom du disparu et fermée à ses deux extrémités par un portail orné d'un médaillon à son effigie.

Nous partageons la peine d'Auguste, Coelina, Juliette et Renée, les parents et grandes sœurs de Robert.



Photo de gauche : Robert Bain dans le jardin de la maison familiale villa Beauséjour quelques temps avant son décès. Photo de droite : le vitrail en mémoire de Robert Bain est toujours visible en l'église Notre-Dame de Bon-Secours.

**LETRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DECÈS**  
 depuis 4 francs le 100 livrées en 20 minutes  
**BILLET DE DECÈS, PAPIER FORMANT ENVELOPPE A FERMOIR**  
 depuis 7 francs le 100  
 IMPRIMERIE NOUVELLE, GARE DE BOIS-COLOMBES, HUBERT, GERANT, PRIX TRÈS RÉDUITS

**NOUVELLE INVENTION**  
**LE SANS PAREIL!!! FER A ONDULER**  
 PAS DE CONFUSION!  
 Exiger la marque de fabrique et le modèle déposé

**AUGUSTE BAIN**  
 INVENTEUR-FABRICANT, BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER  
 PARIS — 2 et 4, RUE TAITBOUT, 2 et 4 — PARIS  
 (Angle du boulevard des Capucines)

**AVIS AUX DAMES :** L'emploi de ce nouveau fer, qui supprime tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, permet de **s'onduler les cheveux soi-même**, selon la mode actuelle, sans avoir recours aux coiffeurs, et d'une façon **irréprochable**.

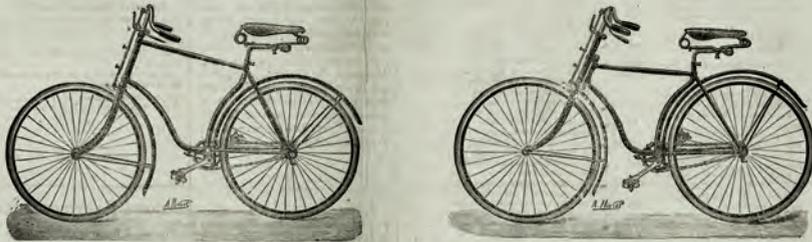
Chaque un appréciera les avantages de ce nouveau fer "LE SANS PAREIL" par sa simplicité, sa légèreté et sa facilité à fonctionner. La disposition des branches, qui s'ouvrent seules par l'effet d'un ressort, permet au fer d'entrer librement dans les cheveux, sans aucune difficulté, et il suffit de fermer la main pour obtenir l'ondulation représentée ci-contre. *L'essayer, c'est l'adopter.*



**PRIX**  
 N° 1. En poli fin, manche bois. 7 fr.  
 N° 2. En nickelé, manche ébène. 8 fr.  
 N° 3. En nickelé supérieur, manche 10 fr.  
 Envoi franco contre mandat-poste.



**E. LEROUX, 23, rue des Aubépines**  
**BOIS COLOMBES**



**Vente, Location, Réparations. -- Prix modérés**

**TREILLAGES A LA MACHINE ET EN TOUS GENRES**



CLOUTERIE ENTREPRISE de TREILLAGES, GRILLAGES et CHALETES RUSTIQUES CLAIRES à OMBRE et Stores  
**E. PORTALIER**  
 BUREAU : 18, Avenue des Chambards, BOIS-COLOMBES  
 Ateliers : 212, Avenue d'Argenteuil, ASNIÈRES et 12, Rue des Bourguignons-prolongée, GENNEVILLIERS

LE GRAND "SUCCÈS" DE LA SAISON

**Le Corset**  
*Marcel*

La ravissante Création de qui assure à toutes les tailles une ligne "jeune" et ondulante ainsi que la silhouette très longue et très plate de la mode actuelle.  
 Coupe entièrement nouvelle. — Très long et très plat derrière. — Indispensable avec les robes ajustées. — Nouveaux fer de balaisage mobile. — Tissus absolument inédits, anciens et nouveaux, trames merveilleuses de richesse et de solidité. — Le corset "d'actualité" par excellence. — Valeur réelle : 80 fr.

**SUR MESURE** au prix exceptionnellement réduit de : **29 fr. 50** franco de port et d'emballage.

En un merveilleux et très pratique couli de soie "Majestic" : bleu Nattier, gris-argent, mauve, rose, ciel, noir, blanc, écarlate ou or. Tissu exclusif, nuances nouvelles.  
 En une magnifique et très solide batiste extra-forte peignée soie, ciel, mauve, rose, paille, blanche, noire sur fond blanc. Nouveau tissu exclusif.



Fournir les mesures de circonférence de la taille, de la poitrine et des hanches prises sur la personne corsetée de son corset habituel et joindre un mandat-poste de 29.50, ainsi que le tissu et la nuance désirés à l'adresse de :

16, rue de la Paix 16 Paris

**EAU INDIENNE, PRODUIT VÉGÉTAL**  
 pour la pousse des Cheveux

**AU SINGE BLANC**

(Marque déposée en 1888) Seule propriétaire

M<sup>re</sup> ROQUE de VILLIERS  
 223, Avenue d'Argenteuil  
 6, Villa des Roses,  
 Bois-Colombes (Seine)  
**DÉPÔTS À PARIS :**

M. LOMPCHAMT, 3, Rue des Abbesses,  
 Mme HENRY, 140, Rue Croix-Nivert  
 M. LODAUNE, Bazar, 19, Rue Pierre-Picard  
 Mme CHEVALLOTT, 8, Rue des Abbesses.  
 M.L. MESSILLIER, Barboteuse, 141, Rue des Bourguignons, Bois-Colombes.  
**PRIX : 2, 4, & 6 FRANCS**  
 Renvoi contre mandat-poste



MARQUE DÉPOSÉE  
**VINS FINS FRANÇAIS & ÉTRANGERS EN CERCLES & EN BOUTEILLES**  
**COGNACS, RHUMS KIRCHS, ABSINTHES DES 1<sup>ères</sup> MARQUES**

**PRODUITS DE LA GRANDE CHARTREUSE ET LIQUEURS SUPÉRIEURES**

**LOUIS GAUSS**

77, Rue du Chemin de Fer. NANTERRE

MAISONS DE VENTE :  
 6, Rue de Paris, ASNIÈRES  
 52, Av. du Chemin de Fer, à CHATO  
 18, Rue de l'Eglise au VESINET  
 51, Rue des Bourguignons, BOIS-COLOMBES  
 1, Rue de Courbevoie, LA GARENNE  
 75, Rue du Chemin de Fer, NANTERRE

**Peinture - Couleurs & Vernis - Vitrierie**

GRAND CHOIX de Papiers Peints  
 ASSORTIMENT DE VERRES à VITRES de toutes mesures  
**BRONZES**  
 Couleurs fines et en TUBES  
**PRODUITS CHIMIQUES**  
**V<sup>ve</sup> GAUMET**  
 ET **E. MERCIER**  
 63, rue des Bourguignons BOIS-COLOMBES  
 COLLAGE de Papiers  
 DÉCORS FILAGE et ATTRIBUTS  
 COULEURS Préparées

Toiles à Peindre, Cires, Brosses, Pinceaux, Balais, Plumeaux



**G. Le Breton**  
 Photographe  
 BOIS-COLOMBES (Seine)

**BOIS-COLOMBES**



(SEINE)

**CHAUDIÈRE INEXPLOSIBLE**

A CIRCULATION

DE DION, BOUTON & TRÉPARDOUX

Brevetée S. G. D. G. en France et à l'Étranger

Exposition Universelle **F. MÉRELLE** Exposition Universelle  
 CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF DU TYPE  
 Paris 1889 Paris 1889  
 dit à « Chargement central » n° 1, 2, 3 et 4

30, RUE DES AUBÉPINES, 30

A BOIS-COLOMBES (SEINE)

**PRODUITS**

GARANTIS DE 1<sup>er</sup> CHOIX

Spécialités recommandées:  
**ACIDE BORIQUE PUR**  
 PARFUMÉ

**TONI APÉRITIF**  
**EMILE GUIGNIER**

KINA-KOLA-COCA  
 3 FR. LE LITRE

PRODUITS DE TOILETTE ANTISEPTIQUES

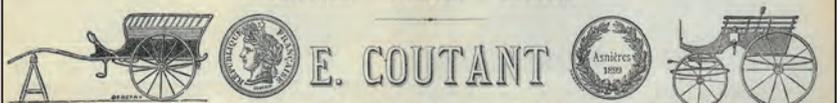
LABORATOIRE SPÉCIAL  
 D'ANALYSES MÉDICALES  
 Chimiques et Bactériologiques.



ENTREPRISE GÉNÉRALE DES **FUNÉRAILLES & SÉPULTURES**  
**Baroché**  
 BERNARD F<sup>ils</sup>, Succ<sup>r</sup>  
 RÉGLEMENTS DES CONVOIS & TRANSPORTS FUNÉRAIRES  
 POUR LA BANLIEUE, PARIS & PROVINCE  
 BUREAUX : 2, Rue Guizot BOIS-COLOMBES 3, Avenue de l'Avenir, BÉCON-LES-BRUYÈRES  
 FABRIQUE DE COURONNES

**PEINTURE EN VOITURES**

LETTRES — FILAGE — DÉCORS



**E. COUTANT**  
 133, Rue Victor-Hugo, BOIS-COLOMBES (Seine)

MAISON DES INVENTIONS NOUVELLES  
 PARIS - 2, RUE TAITBOUT, 2 - PARIS  
 (Angle du Boulevard des Italiens)

# RASOIR MÉCANIQUE

A CYLINDRES

BREVETÉ S. G. D. G. EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

MARQUE DE FABRIQUE  
 ET MODÈLES DÉPOSÉS

A TITRE D'ESSAI  
 Modèle simple

Modèle supérieur à cylindres.

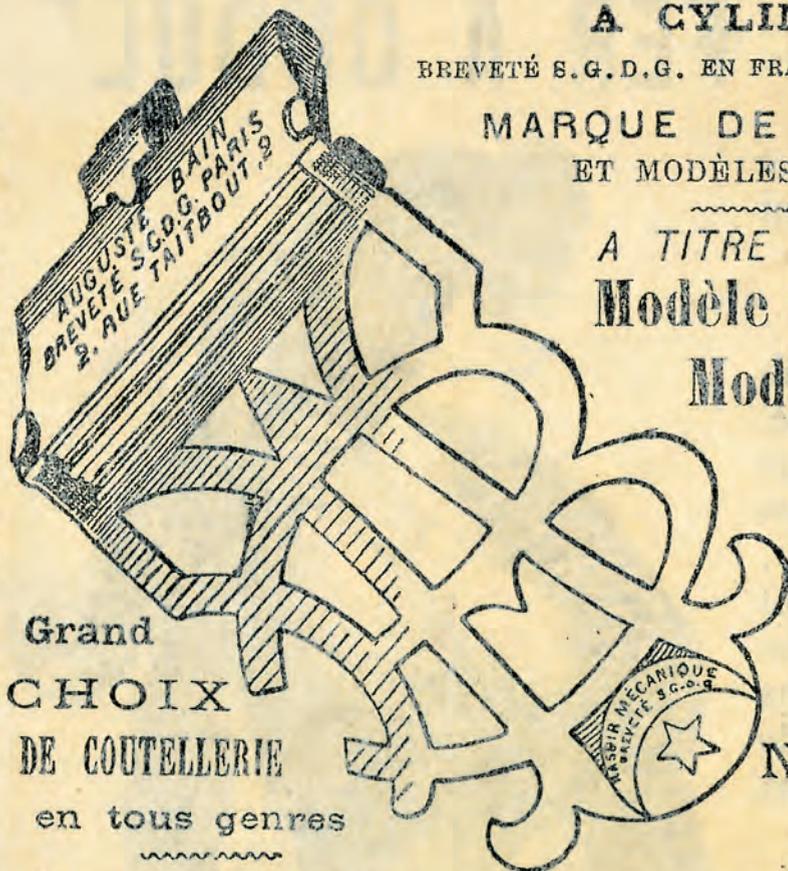
Prix exceptionnel

2<sup>F.</sup> 50

5 FR.

== Cette précieuse Invention, répandue aujourd'hui dans le monde entier, permet à chacun de se raser sans douleurs ni coupures, et sans aucun apprentissage, fût-il manchot ou aveugle.

AVIS : L'INDISPENSABLE, tondeuse spéciale pour chiens, fonctionnant à une seule main. PRIX : 6 fr.



Grand  
 CHOIX  
 DE COUTELLERIE

en tous genres

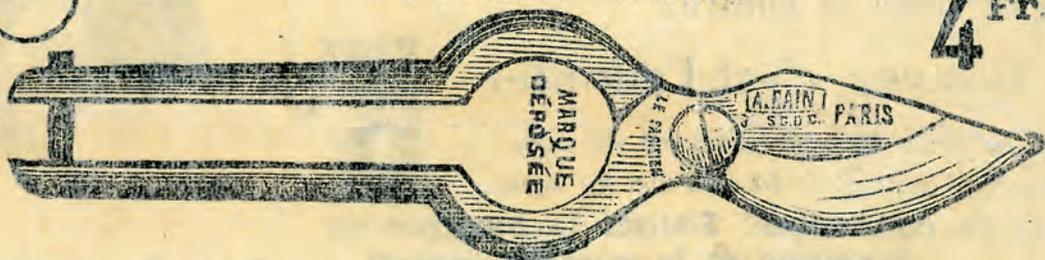
Réparations et Repassages  
 de RASOIRS, TONDEUSES, etc.

NOUVEAU SÉCATEUR

à ressort invisible

PRIX :

4 Fr.



PLUS DE CORS AUX PIEDS !!!

Destruction immédiate et sans douleur des Cors, Durillons, Verrues et Œils-de-Perdrix, par l'emploi du Pulvérisateur Gardner, breveté s.g.d.g. Cette nouvelle invention supprime complètement l'emploi des Pommades et Onguents, ainsi que tous les produits connus jusqu'à ce jour.

PRIX :  
 1<sup>fr.</sup> 50  
 Nickelé  
 2<sup>fr.</sup>

# TONDEUSE HUMAINE

Pour se couper les cheveux et la barbe soi-même, à la longueur désirable, et sans aucun apprentissage. Recommandée aux mères de famille soucieuses de l'hygiène de leurs enfants, et accessible à tous par la modicité de son prix.

Petit modèle, pour la Barbe . . . . . PRIX : 6 francs.



MARQUE DE FABRIQUE



Grand modèle, sans régulateur, pour les cheveux

PRIX :

8 FR.

AUGUSTE BAIN

INVENTEUR FABRICANT

Le célèbre importateur du cuir à rasoir mexicain, dont le prix est de 2, 3 et 5 fr.  
 Pâte spéciale, 50 cent.

Ce cuir supprime l'emploi de la pierre à huile. — Éviter les contrefaçons.



NOTA

La Maison ne garantit que les articles portant sa marque

PARIS - 2, RUE TAITBOUT, 2 - PARIS

(Angle du Boulevard des Italiens)